

RÉVISION À MI-PARCOURS

ET

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2011-2013

PÉROU

1. RÉSUMÉ

Depuis la définition de la stratégie de coopération avec le Pérou, la situation politique, économique et sociale du pays n'a pas fondamentalement changé. Malgré une croissance économique soutenue et les programmes sociaux lancés par les autorités péruviennes, le taux de pauvreté est demeuré élevé et les inégalités dans le développement économique et social des régions se sont maintenues. La crise internationale a touché le Pérou, mais grâce à une gestion macroéconomique prudente ainsi qu'à une discipline fiscale stricte, le pays résiste relativement bien à son impact.

Deux secteurs d'intervention ont été identifiés dans le PIN I: **1) Appui à la modernisation de l'État, renforcement de la bonne gouvernance et inclusion sociale** et **2) Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale.**

Au moment de la révision à mi-parcours, plusieurs projets engagés en 2002-2006 étaient encore en cours d'exécution tandis que peu d'activités des projets identifiés dans le cadre du PIN I avaient commencé. La révision à mi-parcours a donc principalement porté sur une évaluation des enseignements et des résultats des interventions menées dans le cadre du Document de stratégie pays antérieur, de la pertinence de la stratégie définie en 2006 à la lumière des développements dans le pays et dans les relations UE-Pérou, ainsi que des nouvelles orientations politiques de l'UE.

À l'issue de l'analyse faite et des consultations effectuées dans le pays auprès des autorités et de la société civile, il apparaît que la **stratégie de réponse définie dans le Document de stratégie pays 2007-2013 est pertinente. La modernisation de l'État et le renforcement de la bonne gouvernance** constituent toujours un secteur pertinent: le Pérou a fait des progrès dans les domaines du renforcement de l'État de droit, de la réforme des institutions et de la décentralisation, mais certaines faiblesses institutionnelles persistent et entravent la mise en œuvre des politiques nationales et l'exécution budgétaire efficace. De même **le développement social intégré des régions et le renforcement de la cohésion sociale** continuent d'être une nécessité au Pérou où 36,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Géographiquement, la pauvreté reste associée dans une large mesure aux hautes zones andines, caractérisées par une faible présence de l'État, un déficit d'infrastructure productive, la culture de coca et le trafic des drogues qui sont liés à la résurgence de la violence politique.

Il semble opportun cependant d'introduire certaines modifications dans les objectifs et les indicateurs relatifs aux secteurs prioritaires afin de mieux prendre en compte les nouvelles priorités de l'UE et du Pérou (protection de l'environnement et changement climatique, lutte contre les drogues), ainsi que les développements dans les relations entre l'UE et ce pays (mise en œuvre de l'accord commercial que le Pérou a négocié actuellement avec l'UE).

Le volet inclusion sociale du secteur 1 n'est pas retenu dans le PIN II, compte tenu du montant limité prévu pour ce secteur et du fait qu'un projet dans ce domaine a été formulé en 2007, dont les activités n'ont pas encore commencé.

Du montant indicatif de 132 millions d'EUR attribué au Programme Indicatif National (PIN) du Pérou pour la période 2007-2013, **une allocation de 46,2 millions d'EUR a été retenue pour le PIN II (2011-2013)**. Dans le cadre de la révision à mi-parcours, **il a été décidé d'augmenter cette allocation d'un montant indicatif de 3 millions d'EUR afin d'appuyer les capacités à mettre en œuvre l'accord commercial que le Pérou a négocié avec l'UE**. 13 millions d'EUR sont prévus pour le secteur «Modernisation de l'État, renforcement de la bonne gouvernance». 36,2 millions d'EUR sont prévus pour les interventions relevant du secteur «Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale».

Tableau récapitulatif des montants indicatifs attribués aux deux secteurs prioritaires dans les PIN I et II

| | PIN I 85,8 Mio EUR | PIN II 49,2 Mio EUR |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Secteur 1 Appui à l'État de droit, renforcement de la bonne gouvernance et inclusion sociale.* | 17 Mio EUR (20 %) | 13 Mio EUR (26 %) |
| Secteur 2 Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale. | 68,8 Mio EUR (80 %) | 36,2 Mio EUR (74 %) |

* Dans le PIN II le volet inclusion sociale n'a pas été retenu.

2. RÉVISION À MI-PARCOURS

2. 1. Développements politiques, économiques, sociaux et environnementaux au Pérou

2. 1. 1. Situation politique

Le gouvernement du président Alan García, élu pour un deuxième mandat présidentiel en juillet 2006, a maintenu la stabilité politique et institutionnelle, ce qui a garanti la continuité de la mise en œuvre des priorités du gouvernement: le développement du pays et la croissance économique basés sur la libéralisation économique et le soutien aux investissements; la lutte contre la pauvreté et les inégalités; la réforme de l'État et la décentralisation. Le gouvernement a réussi à maintenir une coalition majoritaire au Congrès qui a appuyé ses initiatives politiques malgré des niveaux de popularité relativement bas.

Le Pérou a fait des progrès dans le renforcement de l'État de droit, la modernisation des institutions et la décentralisation. Cependant certains problèmes persistent, notamment les faibles capacités administratives et de gestion (surtout au niveau régional et local) et les problèmes liés à la corruption qui entravent la mise en œuvre efficace des politiques prioritaires du gouvernement et l'exécution budgétaire efficace (en 2009 environ 60 % du budget national a été exécuté).

La production et le trafic de drogues illicites, ainsi que la résurgence de la violence font partie des problèmes majeurs auxquels est confronté le Pérou. Le Pérou se situe au deuxième rang mondial pour la culture de coca (33 % de la production mondiale) et la superficie de culture de coca continue d'augmenter (de 4,4 % en 2008¹). La production potentielle de la cocaïne est estimée à 302 tonnes et, selon les autorités péruviennes, 80 % de cette cocaïne est envoyée en Europe. Ce phénomène a un impact négatif sur la sécurité, la stabilité et la gouvernabilité, notamment dans les zones de la VRAE (vallée des fleuves Apurímac et Ene) et du Haut Huallaga. Dans ces zones, les restes du Sentier lumineux, associés au narcotrafic, renforcent leur présence, tout en promouvant leur propre agenda politique. La culture de coca a également une incidence notable sur l'environnement car elle a engendré une forte déforestation.

Le trafic de drogues et la violence politique ont fait l'objet d'un débat particulier et le gouvernement a mis en place des stratégies spécifiques (notamment le Plan VRAE), cependant des efforts supplémentaires et continus sont nécessaires afin de faire face au problème. Le gouvernement péruvien a également demandé l'appui de l'UE dans la lutte contre le narcotrafic dans le cadre de la responsabilité partagée.

Le gouvernement reste confronté à la récurrence des conflits sociaux, surtout dans les zones du pays touchées par la pauvreté. Ces conflits sont liés notamment aux activités minières et pétrolières qui ont un impact sur l'environnement et sur les conditions de vie des communautés locales. La capacité de dialogue et par conséquent de prévention et de gestion des crises reste limitée. Il est possible que dans le contexte des futures élections (régionales et locales en 2010, présidentielles et parlementaires en 2011) de nouvelles protestations s'élèvent et que certaines couches de la société manifestent leur mécontentement, qui persiste malgré la diminution du niveau de pauvreté sur le plan national.

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer les canaux de dialogue avec différents acteurs de la société péruvienne et a lancé des initiatives afin de renforcer les institutions et les mécanismes de prévention et de résolution de conflits, également avec l'appui de la CE². Ces efforts devraient être poursuivis.

2.1.2. Droits de l'homme

Le rapport final de la Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) a évalué à plus de 69 000 le nombre de victimes de la période de violence des années 80 et 90 liée au terrorisme politique, en majorité des indigènes de langue quechua. Suite aux recommandations de la CVR le gouvernement a adopté une série de mesures et le programme de dédommagements collectifs aux communautés identifiées se poursuit, principalement au moyen d'investissements sociaux dans les régions touchées. Cependant des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de mettre en œuvre toutes les recommandations de la CVR. On note notamment des difficultés

¹ *Données de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime*

² *Un projet en matière de prévention et gestion de conflits réalisé dans le cadre de l'Instrument de stabilité a commencé en 2009.*

à reconnaître la participation de l'armée à des actes de violations des droits de l'homme et à enquêter sur ces cas.

Le procès de l'ancien président Alberto Fujimori accusé d'avoir participé aux violations des droits de l'homme lors de son mandat a abouti à une condamnation à 25 ans de prison. Malgré des critiques concernant le fonctionnement du système judiciaire au Pérou, le procès dans ce cas emblématique a été reconnu par les observateurs et la société civile comme exemplaire (indépendance et professionnalisme des représentants du pouvoir judiciaire, totale garantie des droits à un procès régulier).

L'attitude du gouvernement envers les organisations non gouvernementales est plutôt méfiante, des tentatives de contrôle des activités des ONG péruviennes ont pu être observées.

Le Pérou a souscrit toutes les conventions relatives à la lutte contre la discrimination des femmes et le gouvernement promet dans ses politiques sociales l'égalité des sexes. Le Pérou a réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur au niveau national. Bien que les femmes aient le même droit à l'emploi, des disparités persistent: à Lima, 36 % de femmes travaillent dans le secteur formel, contre 47 % d'hommes; la participation des femmes à l'emploi non agricole rémunéré augmente lentement (de 34 % en 2001 à 37,5 % en 2008); les femmes gagnent en moyenne 37 % de moins que les hommes. Le Congrès compte 29 % de députées, cependant la présence de femmes au sein des gouvernements régionaux et locaux est faible. La violence domestique reste un problème: 40 % des femmes entre 19 et 49 ans déclarent avoir été victimes de violences de la part de leur conjoint³.

En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux au travail, certains problèmes persistent, notamment liés à l'exercice des droits à la syndicalisation des employés sous contrat, aux conditions de travail difficiles des personnes travaillant dans l'économie informelle (qui représentent plus de 50 % des travailleurs), à l'existence de travaux forcés dans certaines régions éloignées touchant principalement les populations indigènes, et au travail des enfants.

Les peuples indigènes dans leur quasi-totalité vivent dans les régions les plus pauvres du pays, sans accès ou avec un accès limité aux services de base. Bien que les droits de ces peuples soient garantis par la Constitution et que des efforts aient été faits par le gouvernement, l'exclusion sociale et politique de cette catégorie de population reste une réalité. Les communautés indigènes dénoncent le manque de consultation de la part du gouvernement sur la législation qui peut avoir un impact sur leur mode de vie et sur l'environnement et s'opposent à la politique de promotion des investissements étrangers et d'ouverture de l'Amazonie péruvienne. Ceci a été illustré, en juin 2009, par des incidents violents dans la région de Bagua où 33 personnes sont mortes (23 policiers et 10 civils) suite aux affrontements entre la police et les indigènes qui protestaient contre une série de décrets qui selon eux violaient leurs droits à la terre et aux ressources naturelles. Suite à ces incidents le premier ministre Y. Simon a démissionné, le gouvernement a retiré les lois les plus controversées et a réinstauré le dialogue avec les communautés indigènes afin d'examiner leurs problèmes. Quatre plateformes de dialogue ont été créées avec la participation des représentants du

³ *Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Pérou-2008 élaboré par PNUD et les autorités péruviennes*

pouvoir exécutif, des autorités régionales et des communautés indigènes pour: 1) enquêter sur les événements à Bagua, 2) analyser les décrets législatifs controversés et proposer de nouvelles lois, 3) développer un mécanisme de consultation avec les communautés indigènes, 4) proposer un plan de développement des peuples indigènes de l'Amazonie péruvienne. De même, l'Organisation internationale du travail a demandé au gouvernement de mettre en place les mécanismes appropriés de consultation des autochtones, comme le prévoit la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes ratifiée par le Pérou en 1996. Ceci s'avère un processus difficile qui mérite un suivi attentif.

2. 1. 3. Situation économique

Le gouvernement du président García a consolidé la politique d'ouverture économique croissante promue par son prédécesseur A. Toledo et a maintenu la discipline fiscale et une politique monétaire solide.

Avant l'arrivée de la crise mondiale, le Pérou a affiché une croissance économique soutenue pendant plusieurs années (9,8 % en 2008). Cette dynamique de croissance a été nourrie notamment par la demande externe, une conjoncture particulièrement favorable des cours de matières premières (zinc, cuivre, or), et la diversification des exportations non traditionnelles (agro-alimentaire, textile, confection, etc.). La longue phase de croissance a permis au Pérou d'assainir ses finances publiques et de renforcer sa position fiscale grâce à un excédent budgétaire de 2,1 % en 2008, à l'accumulation de réserves internationales et a contribué à une réduction sensible de la dette publique totale. La tendance inflationniste observée dans les dernières années (6,7 % en 2008) a diminué en 2009 en raison du ralentissement de l'économie mondiale et de la chute des prix des matières premières.

Le gouvernement péruvien a cherché à augmenter la confiance des investisseurs étrangers et à approfondir l'insertion du pays dans les marchés internationaux, notamment à travers des accords de libre-échange souscrits avec plusieurs pays (États-Unis, Chine, Canada, Chili).

En février 2009, des négociations avec l'UE en vue de conclure un accord commercial multipartite (conjointement avec la Colombie et, à terme, avec d'autres pays andins) ont été entamées. Plusieurs cycles ont eu lieu et les négociations ont été conclues début 2010. L'objectif de cet accord est d'établir un accord ambitieux, complet et compatible avec les règles de l'OMC, remplaçant le régime de préférences tarifaires SGP+ dont bénéficie actuellement le Pérou.

Malgré sa position relativement forte, le pays a ressenti les effets de la crise économique. Son impact s'est reflété notamment dans les indicateurs relatifs à la croissance économique qui a commencé à fléchir dès septembre 2008 (en 2009 elle a affiché un taux cumulé de 0,9%), le commerce extérieur, la demande interne et la production qui ont diminué. Les secteurs les plus touchés, notamment par la baisse des exportations et la diminution des prix internationaux, sont les secteurs minier et des hydrocarbures, des produits agro-industriels, des produits de la pêche et des produits manufacturés (ces derniers occupent une grande partie de la main-d'œuvre du Pérou).

En janvier 2009, le gouvernement a présenté un plan anticrise dont l'objectif est d'atténuer les effets de la crise et de maintenir la dynamique de croissance économique et de création d'emploi. Ce plan prévoit une augmentation des dépenses publiques (d'un montant total de 4,1 milliards d'USD, environ 3,2 % du PIB), surtout dans le secteur de l'infrastructure et social, et inclut des mesures pour appuyer des secteurs spécifiques (par exemple les exportations). Les efforts fiscaux ont été accompagnés par des mesures de politique monétaire introduites par la Banque centrale du Pérou, notamment d'une réduction du taux d'intérêt de référence de 6,25 % au début de 2009 à 2,15 % en août 2009.

Ces mesures économiques n'ont pas encore donné de résultats significatifs en termes de relance de l'activité économique, bien que les données récentes relatives à la croissance du PIB démontrent une tendance au redressement de l'économie péruvienne. Pour 2010 le FMI prévoit une croissance de 6,5%.

2. 1. 4. Situation sociale

Ces dernières années, le Pérou a fait des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'indice de développement humain atteignait 0,806 en 2007 (78^e place mondiale) et le PIB par habitant s'élevait à 4 762 USD en 2008.

La croissance économique soutenue a eu un impact sur la pauvreté dont le taux a baissé de 12,5 % entre 2005 et 2008 (36,2 %). Au cours de la même période, la pauvreté dans les zones rurales a diminué de 9 % (59,8 % en 2008) et le taux de pauvreté extrême a baissé de 4,8 % (12,6 % en 2008), ce qui a permis au Pérou d'atteindre presque son OMD pour 2015 (11,5 %). Malgré cette tendance positive, une forte concentration des richesses et des disparités importantes de développement économique et social entre les régions se sont maintenues. Dans certaines régions (zones rurales des Andes) près de 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

La lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale ainsi que la redistribution des richesses restent donc un défi majeur pour le gouvernement.

Malgré les efforts entrepris par les autorités péruviennes pour réduire la malnutrition, la malnutrition chronique affecte un quart de la population de moins de 5 ans au niveau national (le taux atteint 47 % dans les régions d'extrême pauvreté et 30,9 % de la population présente un déficit calorique). Plus de 70 % de la population a accès à l'eau potable et 80 % à l'électricité. L'amélioration de l'accès aux services de santé a eu un impact sur la réduction du taux de mortalité infantile, qui se maintient au dessus de la moyenne en Amérique latine. Le taux de mortalité maternelle reste élevé.

Le taux d'analphabétisme a diminué, de 12,8 % en 1993 à 7,1 % en 2007. En 2007 l'analphabétisme touchait 10,6 % des femmes contre 3,6 % des hommes et ce problème s'accroissait plus dans les zones rurales. Un programme national d'alphabétisation a été lancé afin de faire baisser ce taux en dessous de 4 % en 2011.

Les dépenses sociales du Pérou ont doublé entre 2005 et 2008 pour atteindre 5,5 % du PIB en 2008. Elles restent cependant moins importantes que la moyenne en Amérique latine.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif la réduction de la pauvreté à 30 % d'ici 2011 et a mis en place une série de politiques afin d'atteindre ce but. La Stratégie nationale CRECER a notamment été lancée dans le but de faire baisser de 9 % d'ici 2011 la malnutrition des garçons et filles de moins de 6 ans en situation de fragilité nutritionnelle et de pauvreté, au moyen d'une intervention multisectorielle menée par différents ministères (santé, éducation, accès à l'eau, infrastructure, etc.) et dont le financement est imputé sur les budgets institutionnels des secteurs concernés. Les autorités régionales, locales et les communautés sont impliquées dans la gestion de ces programmes et services. Le principal composant de cette stratégie est le programme «*Juntos*», qui permet aux familles de bénéficier d'une aide économique afin de lutter contre la malnutrition chronique des enfants et l'extrême pauvreté à condition de remplir certaines obligations (inscription des enfants à l'école, visites médicales périodiques). D'autres programmes sont également en cours: «*Vaso de leche*» (soutien alimentaire), «*Agua para todos*» (amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement), «*Sierra exportadora*» (promotion d'activités productives).

Afin d'améliorer la gestion sociale du secteur public, le Ministère de l'économie et des finances (MEF) a mis en œuvre la méthodologie du budget axé sur les résultats, en l'orientant vers une série d'objectifs stratégiques comme la réduction de la malnutrition, la santé maternelle et néonatale, l'accès à l'identité, l'accès aux services de bases et aux opportunités du marché, l'éducation, l'électrification et l'assainissement rural, la protection de l'environnement. Cette méthodologie permet de mesurer, à travers des indicateurs concrets, l'impact des actions dans les différents domaines.

2. 1. 5. Situation environnementale

Le Pérou est l'un des pays les plus riches en biodiversité et richesses naturelles. 60 % de son territoire est recouvert de forêts (66 millions d'hectares) et il est le quatrième pays au monde en termes de superficie de forêts tropicales. L'exploitation des matières premières - ressources naturelles, minérales, forestières, hydrocarbures et produits de la pêche - est une source importante de revenus du pays. Mais les activités extractives et de production ont causé des dommages environnementaux importants et ont eu un impact négatif sur l'équilibre naturel et la salubrité dans différentes régions. Les liens entre les niveaux de pauvreté au Pérou et le contexte environnemental du pays plaident pour une solution commune à ces deux problèmes.

L'absence d'un organisme régulateur en matière d'environnement fort et indépendant rendait difficile l'application efficace de la législation environnementale adoptée. Cependant, la prise de conscience de l'importance de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique a augmenté au Pérou dans les dernières années. En mai 2008, le Ministère de l'environnement a été créé. Ce nouveau ministère a assumé les fonctions de différentes entités publiques, générant un cadre institutionnel plus cohérent, articulé et complet en matière de protection de l'environnement. L'objectif du ministère est de traiter les problèmes liés à la déforestation, à la contamination des eaux, à l'impact négatif des activités minières informelles, au problème des déchets et de la contamination de l'air, et à la lutte contre le changement climatique. En mai 2009 la Politique nationale environnementale a été adoptée et le ministère a initié le processus de formulation du Plan national d'action environnementale 2010-2021 qui inclura des stratégies, programmes, projets et objectifs concrets.

Le Pérou est un pays particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles et aux phénomènes liés au changement climatique (tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de froid et de chaleur) et est exposé aux tremblements de terre. Une grande partie de la population péruvienne vit dans les zones sensibles, exerce des activités (agriculture, pêche) et dépend de sources énergétiques vulnérables au changement du climat. Selon les données du Ministère de l'environnement, le Pérou a perdu dans les 30 dernières années 25 % de ses glaciers. Face à cette situation, la coopération de l'UE est importante, tant en ce qui concerne la prévention que l'atténuation des phénomènes liés au changement climatique et des catastrophes naturelles.

Dans les années 1990, le Pérou a privatisé une grande partie du secteur de l'électricité et des hydrocarbures. Le Pérou n'est pas un producteur important de pétrole en Amérique du Sud (60 % du pétrole brut envoyé aux raffineries est importé), cependant il dispose de réserves de gaz de taille moyenne. La source principale de gaz naturel vient de la région de Camisea à Cusco. Le projet Camisea est considéré comme une priorité de la politique énergétique qui vise notamment la diversification énergétique et l'indépendance par rapport aux importations de pétrole.

2. 2. Nouveaux objectifs et engagements politiques de la CE/UE

2. 2. 1. Importance des nouveaux objectifs de la CE/UE

L'objectif de la coopération européenne est notamment de préserver la cohérence et la complémentarité avec les politiques de l'UE qui ont une incidence sur la politique de coopération. Suite à l'analyse du DSP et compte tenu des nouvelles priorités politiques de la CE et de l'UE, notamment celles identifiées dans la Déclaration de Lima⁴, il a été constaté que certains thèmes pourraient faire l'objet d'actions ciblées, d'autres seront pris en compte en tant que sujets transversaux ou seront abordés dans le cadre de la coopération au niveau régional et sous-régional. Le Sommet UE-Amérique latine et Caraïbes de Madrid (mai 2010) se concentrera sur l'innovation, la science et la technologie, facteurs importants contribuant au développement durable et à l'inclusion sociale.

Environnement/changement climatique :

Compte tenu de l'énorme biodiversité du Pérou et des enjeux considérables pour l'environnement, notamment liés à l'exploitation des matières premières et aux activités extractives et de production, cette problématique est particulièrement pertinente pour ce pays. Le Pérou est également vulnérable au changement climatique et la réponse à ce phénomène (tant au niveau de l'adaptation que de l'atténuation) est devenue l'une des priorités du gouvernement.

Dans le cadre du secteur 1, un soutien au processus de développement des capacités de gestion environnementale et en matière de lutte contre le changement climatique peut être donné à travers le renforcement des capacités des institutions responsables de la mise en œuvre des politiques nationales en la matière. Les interventions dans le cadre du secteur 2 pourront

⁴ Déclaration adoptée lors du Sommet UE-Amérique latine et Caraïbes qui a eu lieu à Lima en mai 2008

contribuer à l'amélioration de la situation environnementale et la gestion durable des ressources naturelles, notamment à travers l'appui au développement rural et durable ainsi qu'au développement alternatif. La culture de coca et la production de cocaïne ont une incidence néfaste sur l'environnement (déforestation, contamination des eaux et des sols par les produits chimiques). L'appui au Pérou sera donné également dans le cadre des initiatives régionales et sous-régionales (programme EUROcLIMA, coopération avec la CAN), ainsi qu'à travers la ligne thématique environnement.

Drogue:

Le DSP considère la lutte contre les drogues illicites comme l'une des politiques de l'UE particulièrement importantes pour ce pays. Cette constatation reste pertinente, d'autant plus que les autorités péruviennes ont manifesté leur intérêt à renforcer la coopération avec l'UE dans ce domaine. Dans le cadre de la réalisation de la stratégie de l'UE de lutte contre les drogues 2005-2012, ainsi que des engagements pris dans le contexte du dialogue UE-Amérique latine et Caraïbes, la CE appuie actuellement un nombre d'interventions dans le domaine de la lutte contre les drogues réalisées dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Pérou, ainsi qu'à travers les programmes régionaux et l'Instrument de stabilité⁵. Les interventions formulées dans le cadre du PIN 2011-2013 pourront notamment viser l'appui à la stratégie nationale de lutte contre les drogues, en accord avec l'approche équilibrée proposée dans la stratégie antidrogue de l'UE 2005-2012 et le plan d'action drogue de l'UE 2009-2012. Les interventions pourront être menées dans les zones traditionnellement associées à la culture de coca, en favorisant le renforcement de la capacité institutionnelle ainsi que la création d'opportunités de développement pour la population.

Aide au commerce:

Les objectifs principaux de la politique commerciale de l'UE à l'égard du Pérou sont: 1) faciliter l'intégration du Pérou dans l'économie mondiale, la participation constructive aux négociations multilatérales et l'adoption des normes internationales, notamment de l'OMC; 2) favoriser le développement des relations commerciales entre le Pérou et l'UE, actuellement à travers le régime SPG +⁶, dans le futur grâce à l'accord commercial dont les négociations ont été conclues début 2010. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, la coopération visera à renforcer les capacités du Pérou à mettre en œuvre et à bénéficier pleinement de cet accord commercial. Les autorités péruviennes ont manifesté leur intérêt à recevoir l'appui de la CE pour la mise en œuvre de l'accord et à poursuivre la coopération en matière d'assistance

⁵ Les actions réalisées dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Pérou: le projet PRODAPP en matière de développement alternatif s'est terminé en 2009 (22,6 Mio EUR); l'action visant la formulation et la mise en œuvre par DEVIDA (la Commission nationale pour le développement et la vie sans drogues) d'un projet pilote afin d'améliorer l'efficacité de la politique multisectorielle en matière de drogue et la promotion du développement alternatif devrait commencer bientôt, un autre projet de développement alternatif est en phase de formulation. Au niveau régional, des projets, dont bénéficie le Pérou, sont en cours ou seront initiés prochainement.

⁶ En décembre 2008 le Pérou a été inclus sur la liste des pays qui bénéficient du régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance SPG + pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

technique relative au commerce qui a eu lieu dans le cadre de la réalisation du projet UE-PERU/PENX. À cette fin, une allocation indicative additionnelle de 3 millions d'EUR a été allouée au secteur 1.

Migration:

Les questions migratoires ont acquis une importance particulière dans les relations entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le 30 juin 2009 un dialogue structuré UE-LAC sur la migration a été lancé. Dans le cadre de ce dialogue la Commission organisera une mission migratoire à Lima le 1^{er} mars 2010 pour connaître la réalité migratoire de ce pays et explorer les possibilités de développer un dialogue sur les questions migratoires et améliorer la coopération pratique. Parallèlement l'UE finance des projets en matière de migration et d'asile à travers le nouveau *Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile* créé dans le cadre de la perspective financière 2007-2013, ainsi que du programme antérieur AENEAS. Dans le cadre de ces programmes, des projets qui concernent les pays de la région andine sont en cours, de nouveaux projets devraient être initiés dans les prochaines années. La problématique migratoire est particulièrement importante pour le Pérou. Environ 10 % de sa population vit en dehors de son territoire, notamment en Europe, et les transferts de fonds des migrants constituent une importante source de revenus pour le pays. La stratégie de coopération bilatérale avec le Pérou permet de s'attaquer, à travers des interventions prévues dans le PIN II, aux causes principales du phénomène migratoire: la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle contribuera au développement socio-économique du pays en aidant le Pérou à atténuer les conséquences de la crise mondiale, comme la baisse des transferts privés et les retours possibles de migrants qui devront s'intégrer dans la société, notamment à travers les interventions relevant du secteur 2 (développement des activités productives qui génèrent la richesse et l'emploi), ainsi que du secteur 1 (assistance à la mise en œuvre du futur accord commercial dont l'entrée en vigueur contribuera au développement du commerce, à la création d'emploi et au développement durable).

Énergie:

Lancée lors du Sommet pour le développement durable de Johannesburg, l'Initiative de l'UE pour l'énergie est un engagement commun des États membres de l'UE et de la Commission pour créer des synergies et développer l'accès à l'énergie dans les pays en développement et contribuer à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Consensus européen pour le développement reflète également la volonté de l'UE de promouvoir l'accès à l'énergie. La Commission s'est engagée à lancer la Facilité d'investissements pour l'Amérique latine afin de promouvoir notamment la coopération et les investissements en matière de développement durable, d'énergie et de changement climatique dans les pays de cette région.

2. 2. 2. Efficacité de l'aide

Par le passé différents donateurs avaient constaté que certains problèmes limitaient l'efficacité et la durabilité des actions du gouvernement, notamment des programmes sociaux et de développement, ainsi que la possibilité de progresser vers des méthodes de coopération en

accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration de Paris et le Consensus européen pour le développement.

Depuis lors, le Pérou a fait des progrès en termes d'harmonisation, d'alignement et d'efficacité de l'aide.

En 2006 l'Agence péruvienne de coopération internationale (*Agencia Peruana de Cooperación Internacional – APCI*) a élaboré, grâce à l'appui de la CE (projet FORTAPCI⁷), la politique nationale de coopération technique internationale. Ce document stratégique vise à orienter la coopération internationale afin de mieux l'aligner sur les priorités du pays. Sur la base des orientations retenues dans ce document, l'APCI prépare les plans annuels. Le plan annuel 2009 identifie 4 grands domaines prioritaires: l'institutionnalité, la compétitivité, la sécurité humaine et le développement humain. Vu la faible incidence financière de l'aide au développement sur le budget du secteur public national (environ 3 % du budget), le document recommande la concentration géographique des interventions dans les zones caractérisées par les plus grands taux de pauvreté.

Bien que l'APCI ait amélioré ses capacités opérationnelles, notamment grâce au projet FORTAPCI, certaines faiblesses persistent et des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de renforcer son rôle et ses capacités de gestion en tant que coordinateur national de la coopération internationale. Le projet approuvé en 2007 d'appui à l'APCI pour la mise en place et le renforcement du Système national décentralisé de coopération internationale et l'établissement de mécanismes pour la coordination, l'alignement, l'harmonisation et l'efficacité de l'aide officielle au développement devrait contribuer à cet objectif.

En ce qui concerne l'harmonisation, il est important de souligner que depuis 2005 l'APCI coordonne le forum des donateurs. En 2009 il a été décidé d'ordonner les mécanismes de coordination (tables thématiques des bailleurs de fonds, coordination sectorielle) avec l'appui du PNUD. Cette décision, prise sur proposition de l'APCI, constitue un pas important vers l'amélioration de l'harmonisation de l'aide.

La matrice des donateurs élaborée par l'APCI n'a pas été actualisée depuis 2007, mais un travail est en cours afin de préparer un document plus récent. Par ailleurs, l'AECID (Agence espagnole de coopération internationale) est en train de rédiger le bilan de la coopération européenne au Pérou, en vue d'optimiser la coordination des bailleurs.

Bien qu'il n'y ait pas de progrès significatif en termes de division du travail, les mécanismes de coordination qui existent permettent aux donateurs d'échanger les informations et expériences, de se coordonner afin d'accroître la cohérence, la complémentarité et produire des synergies. Certains de ces mécanismes prévoient uniquement la participation des donateurs, alors que d'autres incluent des ministères et institutions publiques péruviennes.

Le groupe «Gouvernabilité» couvre les activités relevant du premier secteur identifié dans le PIN. La Banque interaméricaine de développement, la coopération allemande (GTZ) et la

⁷ L'objectif du projet FORTAPCI terminé en 2007 était d'appuyer l'APCI dans le processus de développement du système de coordination interinstitutionnelle, d'amélioration de l'ensemble des normes de coopération, des systèmes d'information et de suivi et de formation de son personnel.

Banque mondiale sont, avec la CE, les principaux bailleurs de fonds en matière de décentralisation et de modernisation de l'État.

L'initiative contre la malnutrition, coordonnée par l'organisation CARE, et la Table de coordination «Aseguramiento Universal de Salud» soutenue par la Belgique permettent aux donateurs de coordonner les actions liées aux priorités identifiées dans le secteur 2 (cohésion sociale), notamment dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Une table thématique en matière d'éducation est en cours de création et un groupe de coordination sur la lutte contre la corruption a été convoqué à l'initiative d'USAID.

La CE participe à ces mécanismes de coordination et travaille également régulièrement en consultation avec les autres donateurs dans le cadre du processus d'identification et de formulation de projets.

Il faut souligner que la participation et la coordination des donateurs, États membres et institutions financières dans le cadre de l'élaboration de l'étude PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière), ainsi que de la formulation du programme d'appui budgétaire en matière de malnutrition (EUROPAN) se sont avérées efficaces. De plus, la possibilité d'utiliser l'instrument de l'appui budgétaire sectoriel a incité le Ministère de l'économie et des finances (MEF) à renforcer le système de gestion des finances publiques. Un mécanisme de coordination des donateurs, y inclus de la CE, a été créé sous la direction du MEF, afin de suivre et d'appuyer ce processus. La communauté des donateurs suit également de près la mise en œuvre d'EUROPAN.

2. 2. 3. Acteurs non étatiques, autorités locales et parlement national

La coordination et la consultation avec la société civile ont lieu à travers les mécanismes de coordination mentionnés antérieurement.

La société civile devient un partenaire de plus en plus important non seulement dans le processus de formulation des stratégies de coopération, mais également dans l'évaluation de ses résultats. Par exemple *la Mesa de Concertación de Lucha Contra la Pobreza* (MCLCP), un mécanisme qui réunit des entités étatiques et la société civile, va participer au processus de suivi de la mise en œuvre du projet d'appui budgétaire en matière de malnutrition.

Les acteurs non étatiques ont été associés à l'élaboration du DSP 2007-2013 et ont également été consultés à l'occasion de la révision à mi-parcours. Cette consultation a eu lieu dans le cadre du séminaire organisé le 1^{er} avril à Lima et via la page WEB de la Délégation (voir annexe 7).

Les autorités locales sont devenues des bénéficiaires importants de la coopération de la CE au Pérou (par exemple du projet PROPOLI de lutte contre la pauvreté en zones urbaines marginales de l'agglomération de Lima). La consultation avec les autorités locales a lieu régulièrement dans le contexte de l'identification et de la formulation de nouveaux projets (dernièrement dans le cadre de la formulation du projet d'appui budgétaire en matière de malnutrition dans 3 régions: Huancavelica, Apurímac et Ayacucho).

Les acteurs non étatiques et les autorités locales bénéficient également de subventions dans le cadre des programmes thématiques.

2. 3. Résultats, performance et enseignements

2. 3. 1. Performances du Pérou

Comme indiqué dans le chapitre 2.1, le Pérou a maintenu la stabilité politique et a affiché une croissance économique soutenue ces dernières années. Les effets positifs de cette forte croissance sur l'emploi et les revenus se sont fait ressentir également en dehors de la capitale, entraînant une diminution des taux de pauvreté au niveau national.

Cependant, il faut souligner que la croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour le développement du pays. Il est important de garantir une meilleure répartition des richesses afin d'assurer de meilleures conditions de vie, donner des opportunités de développement à des couches plus larges de la population et diminuer les disparités en matière de développement social et économique entre les différentes régions. Ceci est l'une des priorités du gouvernement actuel.

La pauvreté est associée également au problème de culture de coca et de production de drogues illicites. Le gouvernement s'est fixé comme priorité la lutte contre ce problème et a enregistré certains succès, par exemple dans la promotion du développement alternatif (région de San Martín), cependant des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'obtenir des résultats tangibles en termes de diminution de la production illégale et du narcotrafic (actuellement les saisies restent faibles).

Le Pérou a fait des progrès ces dernières années en matière d'amélioration du cadre institutionnel et juridique dans le domaine de la gestion environnementale. Les mesures adoptées ainsi que la création du Ministère de l'environnement ont ouvert la voie aux réformes que le Pérou doit mener pour faire face aux défis environnementaux.

2. 3. 2. Performances dans les deux secteurs d'intervention

Les résultats de la coopération pour la période 2002-2006 ont en général été satisfaisants. 81 % des projets évalués selon la méthodologie ROM (Monitoring orienté vers les résultats) ont obtenu une évaluation positive («bonne performance»). En outre, plus de 96 % des engagements financiers pris entre 2004 et 2006 ont été payés, ce qui démontre une bonne capacité d'absorption et une bonne gestion des projets. Cependant, on a pu observer certaines complications ainsi que des retards dans la mise en œuvre des projets, notamment en raison de la complexité des procédures administratives nationales et des faiblesses institutionnelles qui ont entravé la mise en œuvre correcte de certains projets ainsi que la gestion courante de la programmation. Par ailleurs, vu que le processus de décentralisation a impliqué des transferts de compétences, y inclus budgétaires, des délais additionnels d'appropriation et de mise en œuvre ont été nécessaires.

La CE a acquis de l'expérience dans le soutien au processus de réforme et de modernisation de l'État, notamment grâce aux programmes AMARES, JUSPER et APROLAB. Bien que leur impact ait été limité, ils ont constitué un apport aux efforts entrepris par le gouvernement

péruvien pour réformer le secteur de la santé, le système de justice et pour promouvoir la formation professionnelle.

Le projet AMARES a servi de facilitateur dans la formulation des nouvelles politiques de réforme en matière de santé, notamment dans les domaines de la malnutrition, de la mortalité maternelle et de la santé mentale. Grâce à la création d'espaces de coordination au niveau local, il a contribué au renforcement des capacités des gouvernements régionaux et locaux dans le cadre du processus de décentralisation. Sa contribution à la formulation des politiques régionales dans les zones d'interventions a été vitale. Le projet a contribué à la création du Conseil régional de santé et a appuyé la création du Centre de renforcement des capacités en matière de santé (FOCAS)⁸.

APROLAB a contribué à la création de bases opératives dans différents aspects de la formation professionnelle pour l'insertion dans le marché du travail, notamment à travers la préparation d'études techniques sur le marché du travail, d'observations socio-économiques de l'offre et de la demande. Ces connaissances ont été utilisées dans la mise en œuvre d'APROLAB II. Malgré les difficultés initiales, l'expérience d'APROLAB II a été positive. Le taux de contractualisation a été élevé. APROLAB a notamment soutenu un programme de formation d'enseignants, spécialistes et fonctionnaires des gouvernements régionaux, ainsi que du secteur du travail. 200 microprojets ont été financés et 5 000 bourses ont été accordées aux jeunes sans études ni travail. L'importance de ces actions a été reconnue par le gouvernement, qui s'est d'ailleurs engagé à financer 6 500 bourses supplémentaires.

Les activités réalisées dans le cadre de la programmation antérieure étaient également axées sur la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement alternatif. Les projets comme AGORAH, PROPOLI, AMARES, PRODAPP ont été des expériences positives dont le gouvernement a tenu compte dans les programmes de mise en œuvre de ses politiques. Ils ont contribué à améliorer la situation de la population des zones traditionnellement exclues et de haut niveau de pauvreté.

Le programme PROPOLI a contribué à l'intégration socio-économique des populations les plus pauvres de 10 districts urbains marginaux de Lima, tout en permettant leur participation au processus de développement de leurs municipalités respectives. Son impact a été significatif en termes de développement des activités commerciales, de création de nouvelles opportunités d'emploi, de réduction de la vulnérabilité grâce à la création de réseaux sociaux, et d'amélioration de l'environnement. Les changements structurels obtenus dans les 10 municipalités ont démontré un impact qualitatif du programme (institutionnalisation de services permanents de soutien aux populations défavorisées) et quantitatif (croissance continue de la couverture de ces services). FONCODES (Fond de coopération pour le développement social) s'est inspiré de PROPOLI pour intervenir dans le secteur urbain avec des projets et programmes, comme les Organisations sociales productives ou le Programme municipal d'attention aux services de base⁹.

AGORAH a été exécuté dans le contexte du processus de décentralisation au Pérou et a permis de renforcer les capacités de gestion des gouvernements régionaux et provinciaux d'Ayacucho

⁸ *Évaluation du projet selon la méthodologie ROM*

⁹ *Évaluation du projet selon la méthodologie ROM réalisée en 2009*

et Huancavelica ainsi que la construction d'infrastructures socio-économiques de portée régionale.

Le programme en matière de sécurité alimentaire (PASA), dont les activités ont été réalisées entre 1997 et 2007, a soutenu le budget public multisectoriel. Il a appuyé les politiques sociales prioritaires du gouvernement dans des zones d'interventions bien déterminées sur la base d'une carte de pauvreté du pays. Ce programme pionnier comportait deux composantes: l'investissement dans le capital humain (appui aux politiques publiques en matière de santé et d'éducation) et l'investissement social et productif afin d'augmenter les revenus des familles et générer de l'emploi¹⁰. PASA a notamment servi de référence pour la préparation du premier programme d'appui budgétaire dans le secteur de la santé financé par la coopération belge. Les expériences de ce projet ont également été prises en compte dans la préparation du programme EUROPAN.

Trois mille producteurs ont bénéficié du projet PRODAPP qui a soutenu les politiques nationales de réduction de la pauvreté, décentralisation et prévention des activités liées aux cultures illégales de coca. Le programme a contribué notamment au développement de 6 districts de la jungle péruvienne, en associant les gouvernements régionaux, en parvenant à insérer les producteurs dans les processus de budget participatif, garantissant ainsi la durabilité des actions. Le programme a contribué au développement de l'infrastructure par la construction de routes et l'installation de lignes téléphoniques pour 20 localités, au développement et au renforcement des chaînes de production de café, miel et ananas, à la génération des capacités pour une meilleure gestion environnementale (systèmes de gestion environnementale et plans de développement urbain). Les recommandations et expériences de ce projet devraient être prises en compte dans la formulation des futurs projets dans ce domaine (par exemple la possibilité de s'appuyer sur les réseaux de proximité, de mettre davantage l'accent sur le renforcement des gouvernements locaux, etc.).

Il s'avère difficile de réaliser une évaluation précise des projets du PIN 2007-2010 vu que seulement les activités de deux projets ont commencé. Pour cette période les actions suivantes ont été identifiées:

Secteur prioritaire 1:

a) Appui à la modernisation de l'État, renforcement de la bonne gouvernance:

- Un projet de soutien aux institutions principales chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques du secteur public (CE: 5,9 Mio EUR) réalisé avec la Présidence du Conseil des Ministres.
- Un projet d'appui au Ministère de l'économie et des finances (MEF) visant l'amélioration des instruments de programmation, de la qualité des dépenses publiques et des mécanismes d'investissement pour une meilleure mise en place et évaluation des politiques publiques (CE: 3,2 Mio EUR).
- Un projet d'appui à l'Agence péruvienne de coopération internationale (APCI) dans la mise en place et le renforcement du Système national décentralisé de coopération internationale et

¹⁰ Rapport sur l'évaluation du programme PASA, 2007

dans l'établissement de mécanismes pour la coordination, l'alignement, l'harmonisation et l'efficacité de l'aide officielle au développement (CE: 0,8 Mio EUR).

Ces trois projets, approuvés et signés à la fin de l'année 2008, ont souffert des retards dans leur mise en œuvre en raison des faiblesses institutionnelles auxquelles ils doivent précisément remédier (la préparation des accords de délégation entre l'APCI et les entités exécutrices et la signature des devis-programmes ont pris plus de temps que prévu). Les activités du projet avec le MEF ont commencé en 2009. En 2010, des activités visant l'amélioration des capacités au niveau régional et local seront réalisées dans la cadre de ce projet (ainsi que d'autres projets formulés en 2007), ce qui devrait contribuer à une meilleure mise en œuvre de la coopération et au renforcement des capacités de ces autorités, l'une des principales faiblesses identifiées dans le DSP. Les activités du projet d'appui à APCI ont démarré en 2010.

b) Inclusion sociale:

L'action «Identité et Citoyenneté» a été formulée afin de compléter le projet réalisé par la *Defensoría del Pueblo* avec l'appui de la CE sur le suivi des recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Son objectif est d'appuyer les actions du gouvernement pour fournir des papiers d'identité à la population de sans-papiers qui se trouve en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté, de façon à lui permettre d'exercer sa citoyenneté. Cette problématique est d'une grande importance au Pérou et concerne notamment la population qui a été touchée par la violence politique des années 80 et 90.

Le lancement du projet a été retardé en raison de certaines complications internes liées à l'attribution de fonds de contrepartie par le Pérou. La CE attend la signature de l'accord de délégation entre l'APCI et la *Defensoría* et la signature du devis-programme.

Secteur prioritaire 2:

Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale:

- Le programme EURO-PAN (CE: 60,8 Mio EUR) d'appui budgétaire sectoriel a pour but de contribuer, d'un point de vue financier et technique, à la mise en œuvre du programme nutritionnel du gouvernement du Pérou (*Programa Articulado Nutricional- PAN*). L'objectif du PAN est d'améliorer la qualité de vie de la population rurale péruvienne, en réduisant la malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans.

Cette action a été identifiée en 2007, cependant il a été décidé d'attendre les résultats de l'étude PEFA, publiés en septembre 2008, avant de finaliser la formulation de l'action, conformément aux principes d'efficacité de l'aide, et afin de vérifier l'éligibilité du Pérou pour la modalité d'appui budgétaire. Le projet a été signé fin 2009 et le premier paiement a été effectué à la fin de l'année 2009.

- Un projet de développement alternatif (CE: 8 Mio EUR) est actuellement en phase de formulation. La décision de formuler ce projet a été prise suite à la demande des autorités péruviennes et afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les drogues, dans le cadre de la responsabilité partagée. Dans la formulation de cette intervention la CE se basera sur les expériences positives des projets en matière de lutte contre les drogues, notamment celles du projet de développement alternatif PRODAPP, et cherchera à créer des

synergies avec les projets réalisés au niveau régional ou sous-régional. L'approbation du projet et sa signature sont prévues pour 2010.

2. 3. 3. Enseignements tirés

Les enseignements principaux qui devraient être tirés de notre coopération antérieure ainsi que de la présente sont les suivants¹¹:

➤ Amélioration de la coordination institutionnelle et renforcement institutionnel:

Il est important d'appuyer les efforts du gouvernement afin d'améliorer la coordination institutionnelle entre les différents acteurs (ministères sectoriels, MEF, APCI) et de contribuer au renforcement de l'APCI en tant que coordinateur national de la coopération internationale. Le projet d'appui à l'APCI inclus dans le PIN I pourra contribuer à ce dernier objectif.

Le renforcement de l'administration péruvienne, à tous les niveaux, en termes de gestion et d'efficacité reste une priorité tant du gouvernement que de la Commission. Le renforcement des mécanismes de dialogue entre le gouvernement national et les gouvernements régionaux et locaux est notamment nécessaire.

➤ Importance de la cohérence du programme de coopération avec l'agenda politique du pays et des politiques de l'État consensuelles¹²:

Bien que le Pérou ne dispose pas d'une stratégie de planification à moyen ou long terme (actuellement le CEPLAN – *Centro Nacional de Planeamiento nacional* prépare un plan stratégique de développement pour les années 2010-2021), la CE a cherché à aligner la coopération sur les priorités nationales. Celles-ci sont reflétées dans divers documents, notamment: l'Accord national, le Cadre macroéconomique multiannuel, la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la Politique nationale de coopération internationale et les plans annuels respectifs.

➤ Les modalités de coopération:

L'évaluation du projet PROPOLI indique que bien que le projet ait été efficace, il n'a pas été possible de consolider les processus et de répéter les expériences positives dans les autres districts de Lima ou dans d'autres villes. L'expérience de ce projet démontre que la lutte contre la pauvreté requiert des politiques durables pour le renforcement des capacités institutionnelles qui dépassent l'approche projet. Le rapport de suivi ex post du projet AMARES signale également que la courte durée des projets et le groupe réduit des destinataires limitent la possibilité d'un impact majeur à moyen et long terme. Ceci démontre qu'il est important que la coopération appuie le processus de décentralisation et que l'aide soit orientée vers le financement de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et durables.

Par conséquent, bien que les modalités d'intervention soient choisies en fonction de l'état des politiques sectorielles, dans la mesure du possible une préférence devrait être donnée à une approche budgétaire ou sectorielle, en particulier à la méthodologie du budget axé sur les résultats développée par le gouvernement péruvien. Il faut noter que les résultats de l'étude

¹¹ *Évaluations selon la méthodologie ROM des projets mis en œuvre entre 2000-2007, ainsi que d'autres rapports et évaluations, notamment le rapport sur l'évaluation du programme PASA, 2007*

¹² *Recommandations de l'évaluation du programme PASA, 2007*

PEFA (réalisée avec l'appui de la CE, de la Banque mondiale et du FMI) ont démontré une bonne gestion des finances publiques que le MEF s'est engagé à améliorer.

Suivant les principes de l'efficacité de l'aide il est recommandé de concentrer davantage l'aide et de réduire au minimum le nombre d'actions par secteur.

➤ Appropriation de la coopération:

Nous notons une évolution positive en termes d'identification, de formulation et de mise en œuvre, cependant un effort supplémentaire devrait être fait notamment pour éviter dans le futur les retards dans le démarrage des activités.

Le suivi des orientations et priorités identifiées dans la politique nationale de coopération technique internationale et dans les plans annuels élaborés par l'APCI, ainsi que le projet d'appui à l'APCI formulé en 2007 devraient améliorer la situation.

La formulation du programme d'appui budgétaire s'est avérée être un exercice très positif dans la mesure où les autorités nationales ont manifesté une réceptivité importante et ont démontré leur intérêt pour l'appropriation de cette modalité, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre du programme.

➤ Suivi de la mise en œuvre des projets et programmes:

L'expérience du projet APROLAB¹³ démontre l'importance de disposer d'un système de monitoring et de suivi efficace permettant d'identifier les problèmes qui surgissent lors de l'exécution, de détecter les facteurs de retards, de réorienter les actions et de fournir les informations qui permettent de prendre des décisions assurant la bonne mise en œuvre des projets et programmes et l'obtention de résultats adéquats.

➤ Complémentarité et coordination de l'aide, participation de la société civile:

Les organisations de la société civile consultées sur la révision à mi-parcours ont indiqué la nécessité d'une meilleure coordination et complémentarité entre les activités des différents donateurs dans les régions spécifiques. Les projets étant exécutés par des entités gouvernementales, l'espace dépend dans une large mesure de leur disposition à la transparence et la participation. Il est recommandé d'associer davantage les organisations de la société civile et les autorités locales à la conception et à la mise en œuvre des projets, car ceci permet de mieux focaliser les actions et d'en augmenter la durabilité¹⁴.

2. 4. Changements qualitatifs

La concentration de l'aide et la réduction des activités par secteur sont importantes pour obtenir de meilleurs résultats. Dans la mesure du possible, une préférence sera donnée à la modalité d'appui budgétaire ou sectoriel. Les autorités péruviennes ont démontré l'intérêt qu'elles portent à l'introduction de cette nouvelle modalité ainsi que leur engagement. L'utilisation d'instruments comme le budget axé sur les résultats que le gouvernement a mis en place permet d'avoir une mesure plus fiable de l'impact des actions du gouvernement et de la coopération.

¹³ *Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation finale du projet APROLAB*

¹⁴ *Voir notamment le rapport sur l'évaluation du programme PASA, 2007*

Le mécanisme de consultations bilatérales entre la Commission et le Pérou créé suite à la signature du Mémoire d'Entente le 29 octobre permettra d'assurer un suivi continu des progrès dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes et de l'efficacité de la coopération avec ce pays.

Il serait souhaitable de renforcer la coopération scientifique avec le Pérou et d'utiliser davantage ses résultats dans l'ensemble de la coopération avec ce pays.

Il convient également d'augmenter les synergies entre la coopération bilatérale et les programmes régionaux et thématiques, notamment dans le domaine de l'environnement et des drogues, priorités du gouvernement actuel.

2. 5. Conclusions

Les analyses qui précèdent justifient la poursuite de l'intervention de la CE dans les deux secteurs prioritaires identifiés dans le DSP: **1) Appui à la modernisation de l'État, renforcement de la bonne gouvernance; 2) Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale.** Cependant, le volet inclusion sociale du secteur 1 n'a pas été retenu dans le PIN II compte tenu du montant limité alloué pour ce secteur et du fait qu'un projet dans ce domaine a été formulé en 2007, dont les activités n'ont pas encore commencé. En outre, les interventions relevant du secteur 2 visant le développement des régions les plus pauvres contribueront également à l'inclusion sociale des groupes vulnérables.

Il a semblé opportun d'apporter **des ajustements aux objectifs spécifiques et aux indicateurs afin de prendre en compte notamment les aspects suivants:**

- 1) les nouvelles priorités politiques de l'UE et du Pérou et les thèmes dont l'importance s'est accrue dans le contexte des relations UE-Amérique latine (environnement, changement climatique, drogues);
- 2) les développements dans les relations entre l'UE et le Pérou, notamment l'accord commercial négocié.

Les conclusions de la révision à mi-parcours ont été partagées avec les États membres représentés à Lima et le gouvernement péruvien.

3. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2011-2013

Les secteurs identifiés dans le PIN 2007-2010 restent pertinents. L'intervention de la CE au Pérou se concentrera sur: **1) l'appui à la modernisation de l'État et le renforcement de la bonne gouvernance et 2) l'appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale.**

Du montant indicatif de 132 millions d'EUR attribué au PIN du Pérou pour la période 2007-2013, **une allocation de 46,2 millions d'EUR a été retenue pour le PIN II (2011-2013).** Dans le cadre de la révision à mi-parcours, **il a été décidé d'augmenter cette allocation d'un montant indicatif de 3 millions d'EUR afin d'appuyer les capacités à mettre en œuvre l'accord commercial que le Pérou a négocié avec l'UE.** Un montant

de 13 millions d'EUR est attribué au secteur «Modernisation de l'État et renforcement de la bonne gouvernance». 36,2 millions d'EUR sont prévus pour les interventions relevant du secteur «Appui au développement social intégré dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale».

Les modalités d'intervention doivent être choisies en fonction de l'état des politiques sectorielles réalisées par le gouvernement, cependant une préférence devrait être donnée, si possible, à une approche budgétaire ou sectorielle, en appui à la méthodologie du budget axé sur les résultats.

Toutes les activités seront réalisées dans le cadre d'une approche participative dans tous les secteurs d'intervention recensés, en associant les acteurs non étatiques au dialogue sur la définition des projets et des actions, leur mise en œuvre et le suivi des résultats. Les principes directeurs qui sous-tendent toutes les activités de coopération de la CE, tels que la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, le respect des droits de l'homme (notamment les droits des enfants et des populations minoritaires) seront dûment pris en considération dans toutes les interventions, tout comme la pleine intégration de la dimension culturelle et humaine de la coopération.

Les résultats et indicateurs pour les deux secteurs prioritaires sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas exhaustifs et peuvent être ultérieurement sélectionnés, intégrés et complétés au moment de la préparation des plans d'actions annuels.

3. 1. APPUI A LA MODERNISATION DE L'ETAT ET RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE

Bien qu'il y ait eu des avancées en matière de modernisation des institutions et de décentralisation, certaines faiblesses institutionnelles persistent et il est nécessaire de poursuivre l'appui dans ce secteur en accordant une attention particulière au renforcement des capacités institutionnelles à différents niveaux à mettre en œuvre les politiques nationales. Ceci vaut particulièrement dans le domaine de la protection de l'environnement; en effet, le Ministère de l'environnement (MINAM) a lancé récemment le processus de mise en œuvre de la Politique nationale environnementale et des liens existent entre les niveaux de pauvreté, les conflits sociaux et la situation environnementale. Les actions s'inscriront dans le cadre de la nouvelle Politique nationale environnementale qui inclut des objectifs spécifiques en matière de lutte contre le changement climatique.

La crise mondiale a démontré l'importance de maintenir et de développer l'intégration des pays dans l'économie mondiale et de préserver leur compétitivité économique. L'ouverture commerciale et l'insertion du pays dans les marchés internationaux, notamment grâce à la signature des accords de libre-échange constituent un pilier important de la politique économique du Pérou. La mise en œuvre de l'accord commercial multipartite négocié avec l'UE offrira de nouvelles opportunités au Pérou et contribuera notamment au développement du commerce créateur d'emploi et de développement durable ainsi qu'au renforcement des relations entre l'UE et ce pays. Elle sera également synonyme de nouveaux défis pour

l'économie péruvienne et les secteurs réglementaires. Les interventions relevant de ce secteur viseront l'appui au processus de renforcement des capacités institutionnelles du Pérou à mettre en œuvre et bénéficier pleinement de cet accord.

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif général:</u></p> <p>Soutenir le processus de modernisation de l'État, la décentralisation et le renforcement des capacités institutionnelles.</p> | |
| <p><u>Objectifs spécifiques:</u></p> <p>Renforcer les capacités des institutions péruviennes à mettre en œuvre la politique environnementale nationale et renforcer les capacités de gestion environnementale.</p> | |
| <p>Résultats (à titre indicatif):</p> | <p>Indicateurs d'impact (à titre indicatif):</p> |
| <p>a) Les instruments et les capacités nationales et sous-nationales nécessaires pour la mise en œuvre de la politique environnementale nationale ont été créés.</p> | <p>a 1) Nombre d'instruments de gestion environnementale approuvés et mis en œuvre par les gouvernements régionaux, en coordination avec MINAM¹⁵.</p> <p>a 2) Nombre d'institutions publiques du gouvernement national, de gouvernements régionaux et locaux disposant de fonctionnaires formés pour mettre en œuvre la politique environnementale nationale.</p> <p>a 3) Taux d'exécution des transferts effectifs des donations budgétaires pour la gestion environnementale aux gouvernements régionaux et locaux.</p> |
| <p>b) Les plans régionaux et locaux de développement durable ont été préparés et mis en œuvre dans le cadre de la politique environnementale nationale.</p> | <p>b 1) Nombre de gouvernements régionaux et locaux ayant préparé des plans de développement durable.</p> <p>b 2) Nombre de gouvernements régionaux et locaux ayant mis en œuvre des plans de développement durable.</p> |
| <p>c) Les projets pilotes visant l'amélioration de la protection de la qualité environnementale et la promotion de la gestion durable des</p> | <p>c 1) Nombre de projets pilotes formulés par les institutions publiques et les gouvernements régionaux visant</p> |

¹⁵ Données de base pour les indicateurs: SINIA- Système national d'information environnementale/Instrument de gestion environnementale <http://sinia.minam.gob.pe/index.php?accion=verListTipoEstadistica&idGrupo=4>

| | |
|--|--|
| ressources naturelles ont été élaborés et mis en œuvre. | l'amélioration de la protection de la qualité environnementale et promouvant la gestion durable des ressources naturelles mis en œuvre. |
| <p><u>Objectifs spécifiques:</u></p> <p>Développer les capacités des institutions péruviennes à mettre en œuvre et à bénéficier pleinement de l'accord commercial avec l'UE; appuyer l'application des engagements résultant de cet accord et contribuer à la création de meilleures conditions d'accès au marché de l'UE.</p> | |
| Résultats (à titre indicatif) : | Indicateurs d'impact (à titre indicatif): |
| <p>a) Les capacités commerciales des institutions publiques et privées ont été renforcées afin de bénéficier de l'intégration commerciale avec l'UE.</p> <p>b) La législation nationale et les normes réglementaires sont adaptées aux engagements résultant de l'accord commercial.</p> <p>c) Réduction significative des obstacles</p> | <p>a 1) Augmentation des services accrédités au niveau international et reconnus bilatéralement (laboratoire, etc.) assurant le soutien nécessaire en matière de compétitivité commerciale aux entreprises péruviennes exportatrices (tests et contrôles de conformité), en conformité avec les standards de qualité internationaux et de l'UE (y inclus privés) dans les chaînes de valeur clés.</p> <p>a 2) Augmentation de la compétitivité par rapport aux principaux compétiteurs dans les chaînes de valeur clés.</p> <p>a 2) Nombre d'actions renforçant la plateforme publique/privée des services aux exportateurs¹⁶ et promouvant la participation péruvienne dans le VII Programme cadre de recherche, qui peut contribuer à la création de nouvelles opportunités commerciales.</p> <p>b 1) Nombre de lois et/ou normes légales approuvées pour la mise en œuvre de l'accord¹⁷.</p> <p>c 1) Réduction en terme de coût et de temps des obstacles au commerce entre le Pérou et</p> |

¹⁶ MINCETUR. Plan Maestro de Facilitación al Comercio: <http://www.mincetur.gob.pe/comercio/OTROS/penx/modsecur/bajar.asp> (valables aussi pour les indicateurs c 2 et c 3)

¹⁷ Bulletin des normes légales: Journal officiel El Peruano.

| | |
|---|--|
| <p>techniques afin de faciliter le commerce entre l'UE et le Pérou.</p> <p>d) Les échanges commerciaux entre le Pérou et l'UE ont augmenté.</p> | <p>l'UE identifiés (dédouanement, permis, certificats d'accréditation, etc.).</p> <p>c 2) Volume des exportations péruviennes à destination de l'UE.¹⁸</p> <p>d 1) Nombre d'entreprises privées y compris PME qui exportent vers l'UE et/ou augmentent leur capacité d'exportation.</p> <p>d 2) Nombre de nouveaux produits exportés vers l'UE.</p> <p>d 3) Données relatives à la balance commerciale.</p> |
|---|--|

Bénéficiaires:

Directs: administration publique, agences et institutions spécialisées, secteur privé, gouvernements locaux (régions et municipalités).

Finaux: population affectée par la contamination environnementale; professionnels, organisations académiques et société civile qui promeuvent la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; entreprises péruviennes, producteurs, artisans avec un potentiel exportateur.

Hypothèses:

La gestion des finances publiques est transparente, la politique économique donne des résultats macroéconomiques positifs et la stabilité économique est maintenue, avec des tendances à la croissance du PIB.

Les autorités péruviennes adoptent des mesures adéquates pour faciliter les actions de coopération (dispositions administratives, procédures, personnel) et les ressources en termes d'allocations budgétaires sont disponibles.

Les politiques définies dans l'Accord national continuent d'être appuyées.

L'accord commercial a été signé.

Le processus de décentralisation et de coordination avec la société civile permet une plus grande présence de l'État dans le pays.

| | |
|--|--|
| <p>Risques:</p> <p>a) La crise économique peut avoir un impact sur la disponibilité des ressources nationales</p> | <p>Mesures:</p> <p>a 1) Suivi permanent de la gestion des finances publiques et des résultats</p> |
|--|--|

¹⁸ Statistiques de MINCETUR: <http://www.mincetur.gob.pe/newweb/Default.aspx?tabid=800> (valables aussi pour les indicateurs d 1 et d 2)

| | |
|---|---|
| <p>et par conséquent les priorités politiques peuvent changer.</p> <p>b) Les changements des autorités peuvent provoquer des retards dans la mise en marche des programmes et des projets.</p> <p>c) Le processus de décentralisation n'est pas terminé, ce qui peut causer des retards et difficultés dans la distribution des fonctions et tâches entre les différents niveaux du gouvernement.</p> | <p>macroéconomiques.</p> <p>a 2) Identification des priorités de coopération basée sur les politiques nationales à long terme bien définies et consensuelles.</p> <p>b 1) Formation des responsables de la gestion et accompagnement dans la mise en œuvre des programmes et projets.</p> <p>c 1) Appui continu à la mise en œuvre des programmes de décentralisation, appui au renforcement des capacités institutionnelles et de gestion au niveau régional et local.</p> |
|---|---|

Aspects transversaux:

Les aspects transversaux suivants seront pris en considération lors de toutes les phases du cycle de projet et les indicateurs requis seront établis afin d'assurer un suivi approprié des acquis obtenus dans ces domaines: droits de l'homme, populations minoritaires, égalité des sexes, prévention des conflits, culture, environnement, réduction des risques de catastrophes.

Budget: 13 millions d'EUR seront consacrés à des activités de coopération dans ce domaine.

3. 2. APPUI AU DEVELOPPEMENT SOCIAL INTEGRE DANS DES REGIONS SPECIFIQUES POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE

Le grand enjeu et la priorité du gouvernement du Pérou restent la diminution de la pauvreté et des inégalités dans la distribution des richesses et des opportunités. Pour cette raison il est important de poursuivre l'appui aux interventions ciblées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour réduire la pauvreté et encourager une plus grande cohésion sociale. Ceci peut être fait notamment à travers l'appui aux activités productives et aux politiques de développement rural dans les zones les plus pauvres, y inclus à travers l'appui à l'éducation, notamment des femmes. Le lien entre la pauvreté, la culture de coca, le narcotrafic et la résurgence de la violence plaide également pour une solution commune et une approche globale à ces phénomènes. Les interventions pourront donc viser l'appui à la politique du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et de développement alternatif, ainsi que du développement rural, en promouvant l'utilisation des résultats de la recherche pour faciliter l'émergence des innovations et des alternatives socio-économiques durables.

| | |
|---|---|
| <p>Objectif général:</p> <p>Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la cohésion sociale.</p> | |
| <p>Objectifs spécifiques:</p> <p>Contribuer au développement social, économique et productif des zones rurales ; contribuer à la réduction de l'impact de la drogue sur la société péruvienne dans les zones concernées par ce problème et promouvoir le développement alternatif.</p> | |
| <p>Résultats (à titre indicatif):</p> | <p>Indicateurs d'impact (à titre indicatif):</p> |
| <p>a) Développement de l'infrastructure routière.</p> <p>b) Développement et amélioration de l'accès aux services sociaux de base.</p> <p>c) La population des zones d'intervention a développé des activités productives légales et durables.</p> <p>d) Diversification de la production.</p> <p>e) Augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus par habitant.</p> | <p>a 1) Volume des investissements dans l'infrastructure routière dans les zones d'intervention¹⁹.</p> <p>b 1) Indicateurs basés sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, etc.²⁰.</p> <p>b 2) Augmentation du niveau de scolarité, notamment des filles et des femmes.</p> <p>c 1) Nombre de personnes participant à de nouvelles activités et projets de développement productif légaux dans les zones d'intervention.</p> <p>c 2) Augmentation de la valeur totale des ventes des produits agricoles des zones d'intervention²¹.</p> <p>d 1) Augmentation de la production des produits agricoles à haute valeur.</p> <p>e 1) Réduction du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté.</p> <p>e 2) Augmentation de la disponibilité des</p> |

¹⁹ Institut national des statistiques et informatique, rapport des gouvernements régionaux des zones d'intervention.

²⁰ Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Pérou-2008 élaboré par le PNUD et les autorités péruviennes, Institut national des statistiques et informatique, rapport des gouvernements régionaux des zones d'intervention (valables aussi pour les indicateurs b 2 et e 1).

²¹ Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture.

| | |
|---|--|
| <p>f) Augmentation de la conscience environnementale de la population et amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>g) Amélioration des niveaux d'organisation et de participation dans les processus de prise de décision et dans la gestion du développement local des petits producteurs et de leurs familles.</p> <p>h) Renforcement et mise en œuvre de la stratégie nationale antidrogue au niveau de ses différents piliers.</p> | <p>aliments.</p> <p>f 1) Augmentation du nombre de personnes développant de nouvelles activités reconnues en matière de conservation environnementale.</p> <p>f 2) Meilleur accès aux résultats de la recherche en appui aux nouvelles activités, tout en respectant les savoirs ancestraux.</p> <p>g 1) Nombre d'organisations de producteurs officialisées.</p> <p>h 1) Réduction de la production de drogues et notamment de coca.</p> <p>h 2) Réduction de la consommation de drogues au Pérou.</p> <p>h3) Augmentation des statistiques disponibles sur le phénomène de la drogue au Pérou.</p> |
|---|--|

Bénéficiaires:

Directs: administration publique (ministères, agences et entités spécialisées); gouvernements régionaux et locaux ainsi que d'autres institutions et autorités dans les zones d'intervention.

Finiaux: population, communautés locales, organisations sociales et producteurs des zones d'intervention.

Hypothèses:

La gestion des finances publiques est transparente, la politique économique donne des résultats macroéconomiques positifs et la stabilité économique est maintenue, avec des tendances à la croissance du PIB.

Les autorités péruviennes adoptent des mesures adéquates pour faciliter les actions de coopération (dispositions administratives, procédures, personnel) et les ressources en termes d'allocations budgétaires sont disponibles.

Les politiques définies dans l'Accord national continuent d'être appuyées.

Les capacités des institutions responsables de la préparation et de la mise en œuvre des programmes stratégiques nationaux s'améliorent.

La méthodologie du budget axé sur les résultats continue d’être développée et améliorée, ce qui permet d’avoir un plus grand niveau de confiance et de stabilité dans l’attribution budgétaire²².

| Risques: | Mesures: |
|--|---|
| <p>a) Les niveaux de violence dans les zones d’interventions augmentent, ce qui entrave le développement social, économique et productif.</p> <p>b) La crise économique peut avoir un impact sur la disponibilité des ressources nationales et par conséquent les priorités politiques peuvent changer.</p> <p>c) Les changements des autorités provoquent des retards dans la mise en œuvre des projets et programmes.</p> | <p>a) Processus participatif d’identification et de formulation des programmes qui incluent les aspects d’inter-culturalité et prennent en compte les propositions des habitants des zones d’intervention.</p> <p>b 1) Suivi permanent de la gestion des finances publiques et des résultats macroéconomiques.</p> <p>b 2) Identification des interventions basée sur les politiques nationales prioritaires bien définies mises en œuvre par le gouvernement.</p> <p>b 3) Une préférence sera donnée à la modalité d’appui budgétaire ou sectoriel.</p> <p>c 1) Formation des responsables de la gestion et accompagnement dans la mise en œuvre des programmes et projets.</p> <p>c 2) Une préférence sera donnée à l’exécution décentralisée, accompagnée du renforcement des capacités de gestion et d’exécution.</p> |

Aspects transversaux:

Les aspects transversaux tels que la protection de l’environnement, les droits de l’homme et notamment les droits des communautés indigènes et des enfants, l’égalité des sexes seront pris en considération lors de toutes les phases du cycle de projet. Des indicateurs spécifiques relatifs à ces aspects seront élaborés dans la phase de formulation des interventions.

Budget: 36,2 millions d’EUR seront consacrés à des activités de coopération dans ce domaine.

| PIN II (2011-2013) 49,2 Mio EUR | |
|---|---------------------------|
| <p>Secteur 1 Appui à l’État de droit et renforcement de la bonne gouvernance</p> | <p>13 Mio EUR* (26 %)</p> |

²² L’existence d’un plan stratégique mis en œuvre au niveau multi-institutionnel et dans le cadre de la méthodologie du budget par résultat, permet de compter avec des instruments d’allocation des ressources, de suivi et évaluation plus efficaces. L’appui budgétaire à un programme du gouvernement peut aider à mettre en œuvre une politique appropriée malgré les changements institutionnels et des autorités.

| | |
|--|----------------------|
| Secteur 2 Appui au développement social intégral dans des régions spécifiques pour renforcer la cohésion sociale | 36,2 Mio EUR* (74 %) |
|--|----------------------|

*Montants indicatifs.

Annexes:

1. Peru at glance
2. Indicateurs dérivés des OMD
3. Tableau récapitulatif indiquant les montants indicatifs attribués aux deux secteurs prioritaires dans le Document Stratégie Pays et le PIN II
4. Profile migratoire
5. Profile environnemental
6. Coopération régionale, dans le cadre des lignes thématiques et de l'Instrument de Stabilité
7. Processus de consultation dans le cadre de la révision à mi-parcours
8. Donor matrix

PERU AT GLANCE

a) Macroeconomic indicators

Basic data²³

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|---------|--------|--------|-----------|
| Population (in millions) | 27. 219 | 27640 | 28220 | 28657(p) |
| Nominal GDP (\$US million) | 79408 | 92306 | 107399 | 127598 |
| Nominal GDP per capita (in \$US) | 2917.3 | 3339.5 | 3805.6 | 4452.5(p) |
| Annual change in % | 12.7% | 14.5% | 13.9% | 17% |
| Real GDP (Annual change in %) | 6.8% | 7.7% | 8.9% | 9.8% |
| Gross fixed capital formation (as a % of GDP) | 15.5% | 16.4% | 18.2% | 21.4% |

(p) Projections

International transactions

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Exports of goods and services (as % of GDP) | 21.9% | 25.8% | 25.9% | 24.7% |
| Trade Balance (as a % of GDP) | 6.7% | 9.7% | 7.7% | 2.4% |
| Current account balance (as a % of GDP) | 1.4% | 3.1% | 1.1% | -3.3% |
| Stock of foreign direct investment (\$US million) | 13969 | 15466 | 15803 | 17953 |
| External debt (in % of GDP) | 28.1% | 23.8% | 18.7% | 15.1% |
| Service of external debt | 4995 | 2563 | 7077 | 3793 |

²³ Source: INEI - Instituto Nacional de Estadística e Informática de Perú

| | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|
| (\$US million) | | | | |
| Net Foreign exchange reserves (\$US million) | 14097 | 17275 | 27689 | 31196 |

Government²⁴

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Revenues (as a % of GDP) | 18.4% | 20% | 20.8% | 20.9% |
| Expenditure (as a % of GDP) | 17% | 16.3% | 16% | 17.2% |
| Interests (as a % of GDP) | 1.9% | 1.9% | 1.8% | 1.5% |
| Government Balance (as a % of GDP) | -0.5% | 1.8% | 3.1% | 2.2% |
| Public Debt (as a % of GDP) | 37.7% | 33% | 29.6% | 24% |

Other²⁵

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------|-------|------|------|
| Consumer price inflation (annual average change) | 1.5% | 1.1% | 3.9% | 6.7% |
| Interest rate (for money, annual rate) | 3.3 | 4.5 | 5.0 | 6.5 |
| Exchange rate (end-of period; national currency per 1 \$US) | 3.29 | 3.27 | 3.12 | 2.92 |
| Unemployment (in % of labor force, ILO definition) | 11.3% | 9% | 9.8% | 9.3% |
| Employment in agriculture* (in % of total employment) | 11.8% | 11.4% | 9.3% | 9.2% |

* Agriculture, fishing and mining.

²⁴ Source: Peruvian Ministry of Economy and Finances

²⁵ Sources: International Monetary Fund, Banco Central de Reserva de Perú, Ministerio de Economía y Finanzas de Perú, Instituto Nacional de Estadística e Informática de Perú (INEI)

INDICATORS DERIVED FROM MDG

| | 1991 | 2001 | 2004 | 2007 | 2008 | 2015 |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|
| Extreme poverty | 23% | 24% | 19.2% | 13.7% | 12,6% | 11.5% |
| Total poverty | 54.4% | 54.3% | 51.6% | 39.3% | 36,2% | 27.3% |

Source: INEI

| | 1990B* | 2000 | 2002 | 2006 | 2007 | 2008 | 2010 | 2015 |
|--|--|---|---|---------|---|---------|------|-------------|
| Proportion of population below 1 \$/day in PPP | | | 23.9* | | | | | |
| Prevalence of underweight children under 5 | | | 35.8* | | 23.2** | | | |
| Under 5 child mortality per 1000 live births | 93** | 83** | 60* | | 68 ** | | | 23* |
| HIV prevalence rate of women aged 15-24 | | | 0.26* | | 0.7** | | | |
| HIV prevalence among population aged 15-49 | 0.3** | 0.9** | | | 0.8** | | | |
| Proportion of birth attended by skilled health personnel | 50** | | 59.3* | | 72* 65** | | | |
| Proportion of 1 year old children immunised against measles | 73** | 73** | 93* | | 98* 82** | | | 95* |
| Net enrolment ratio in primary education | | 85** | 89.5* | | 96* 89** | | | 100* |
| Ratio of girls to boys in primary and secondary education | Primary: 89** Secondary 83 ** | Primary 92** Secondary 93 ** | Primary: 98.5* Secondary 94.7* | | Primary 98.5* Secondary 94.7* 95** | | | 100* |
| Primary school completion rate | 79** | 83** | 84.1* | | 86* 86** | | | 100* |
| Proportion of population with sustainable access to an improved water source | 76** | 82** | 69* | | 86* 86** | | | 88* |
| Telephone lines (per 100 people) | 10** | 16** | 14,7* | | 19,4* 20** | | | |
| Mobile celular subscriptions per 100 people) | 0** | 12** | | | 51 | | | |
| Time required to business start up (days) | | | | 72*** | 72*** | | | |
| Formal cost required for business start up | | | | | | | | |
| Nominal GDP per capita | | | 2168* | 3339.5* | 3805.6* | 4452.5* | | |

Sources:

* Official data: Ministry of Education, Ministry of Health, Ministry of Woman and Development, INEI, ** World Development Indicators database, World Bank, *** Key Development Data and Statistics, World Bank,**** United Nations Development Programme/Millennium Development Goals

Tableau récapitulatif indiquant les montants indicatifs attribués aux deux secteurs prioritaires dans le Document Stratégie Pays

| | PIN I (65 % du budget total) [85,8 Mio EUR] | | | | PIN II (35 %) |
|---|---|-------------------------------------|-------------|--------------------------------------|--------------------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011-2013 |
| Secteur 1 Appui à l'État de droit, et renforcement de la bonne gouvernance et inclusion sociale | 20 % PIN I [17 Mio EUR] | | | | |
| Secteur 2 Appui au développement social intégral dans des régions spécifiques en renforçant la cohésion sociale | | 40 % PIN I* [34,4 Mio EUR] | | 40 % PIN I** [34,4 Mio EUR] | |

* Ce montant a été transféré comme budget pour l'année 2009

** De ce montant 26,4 Mio EUR ont été transférés comme budget pour l'année 2009.

Tableau récapitulatif indiquant les montants indicatifs attribués aux deux secteurs prioritaires dans le PIN II

| PIN II (2011-2013) | |
|---|---------------------|
| 49,2 Mio EUR | |
| Secteur 1 Appui à l'État de droit et renforcement de la bonne gouvernance | 13 Mio EUR (26%) |
| Secteur 2 Appui au développement social intégral dans des régions spécifiques en renforçant la cohésion sociale | 36,2 Mio EUR (74 %) |

* Montants indicatifs

Peru - Migration profile

Peru and the phenomenon of migration²⁶

Migration is an issue of great importance for Peru. Peru has seen a growth in the number of nationals leaving its territory in search of better opportunities to improve their lives mainly due to social, economic and political factors. This phenomenon is mainly induced by poverty and exclusion, which are both persistent problems despite Peru's excellent economic performance over the past few years. According to a study led by the International Organization for Migration (IOM) office in Lima, about 1.9 million Peruvians left the country between 1990 and 2007, and have yet to return. Roughly 10 per cent of the population lives abroad, about 2.5 million people. Of these, 53.3 per cent are women, and 46.7 per cent men. They live mainly in the United States (30.6 per cent), Argentina (14 per cent), Spain (13 per cent), Italy (10.3 per cent) and Chile (9.3 per cent).

The economy is feeling the growing impact of this phenomenon. Remittances — transfers of money from Peruvians living abroad — have tripled over the past 10 years, reaching USD 2.131 million in 2007. According to Peru's Central Reserve Bank, remittances are the third biggest item in the Gross Domestic Product (GDP). They have boosted disposable income and savings levels for migrants' families, and increased tax revenues, benefiting the Treasury, among other positive effects.

The Secretariat of Peruvians Abroad was created in 2001 within the Ministry of Foreign Affairs to assist migrants. In addition, a Multisectorial Working Group to fight human trafficking was set up in 2004, involving 11 ministries, civil society and international organisations, including the IOM. In 2008, Peru took an important step in the fight against human trafficking by approving the regulation of the Law against Trafficking in Persons and Human Smuggling.

The so-called Return Directive passed in 2008 as part of the EU's immigration and asylum policy, the toughening and enforcement of migration laws in countries to which Peruvians migrate and the economic crisis are sources of concern for Peruvian authorities and nationals. Remittances are going down, and the number of Peruvians returning home is going up. These trends look set to continue due to the current socio-economic worldwide conditions. According to Peru's Central Bank, remittances decreased by USD 9 million in the first quarter of 2009.

This will put pressure on the Peruvian government to provide socio-economic opportunities for those returning, and to counteract the impact on families deprived of remittances, an important source of income. Under these circumstances, the number of people waiting or trying to leave Peru for the European Union may grow, despite the rising number of returnees.

²⁶ Information source: OIM.

Cooperation and dialogue with the EU

Bi-regional dialogue EU – Latin American Countries on Migration:

The recently adopted Stockholm Programme that establishes the ambitions and objectives of the EU in the area of Justice and Home Affairs for the next five years highlights the importance attached by the EU to closer cooperation with Latin America and the Caribbean in the area of migration and asylum. In so doing, the Programme echoed the commitments undertaken by the Heads of State and Government of the EU and Latin America and the Caribbean at their meeting in Lima of May 2008. In response to the Summit call, the EU and LAC launched on 30 June 2009 the Comprehensive and Structured Dialogue on Migration. This new instrument is intended to develop and strengthen dialogue and cooperation on migration issues. The main objectives include identifying common challenges and areas for mutual cooperation, and gathering evidence on EU-LAC migration to improve understanding of its realities. Dialogue is based on the principle of shared responsibility and is intended to strengthen the commitment and willingness of both sides to discuss migration issues in a spirit of partnership and in a constructive and pragmatic manner.

The two sides will exchange views on three main areas:

- the link between migration and development; regular migration and irregular migration; root causes of migration; mutual benefits for countries of origin and destination;
- migration and human rights, including protection of migrants in accordance with international obligations; the fight against all form of discrimination, racism and xenophobia;
- legislative and administrative measures applicable to migrants in irregular situation, issues related to their return on a dignified basis, voluntary return.

The two sides will also discuss measures to combat human trafficking, the smuggling of migrants, and prevention of document fraud.

The first High Level meeting in the framework of this dialogue was held on 25 September 2009. The two sides discussed the benefits of migration, circular migration, remittances, and the role of diasporas. The second meeting was held in February 2010.

Seminar in Lima on EU immigration policies

The EC Delegation in Lima and the Peruvian Ministry of Foreign Affairs co-organized a seminar on “Contents and application of the European Union’s immigration policies” in June 2009. The aim was to offer a platform for dialogue between the EU, Peruvian authorities and Peruvian civil society, to present the EU's policies and to discuss their main implications.

Mission on migratory issues to Peru

In the framework of its comprehensive Migration Policy, the EU seeks to intensify the dialogue and cooperation with partner countries such as Peru in an integrated manner, dealing with a satisfactory management of regular migration, the effective prevention and control of irregular migration, the strengthening of the positive impacts of migration on development and the

adequate handling of asylum matters. In this perspective, the EU Migration Mission to Lima on 1 to 4 March 2010 could set the ground for an enhanced dialogue with a view to eventually broaden the exchange of information, to strengthen cooperation and, in sum, to address all key issues in the areas of migration and asylum.

Cooperation on migration issues

So far, the thematic programme for cooperation with third countries in the fields of migration and asylum, which succeeded the AENEAS programme, has supported actions related to migration in Latin America and Caribbean.

EC projects involving Peru include:

1. Improved local management of flows of migrant domestic workers from Bolivia, Colombia, Ecuador and Peru to the EU, mainly to Spain;
2. Migration of health professionals between Latin America and Europe: analysis and development of mutually beneficial opportunities for shared development.

Project Funding

Funding for projects in Latin America and Caribbean countries for the period 2009 and 2010 amounts to EUR 9.5 million. Of this, EUR 6.5 million are available for projects submitted in response to a call for proposals published in 2009, and EUR 3 million are reserved for projects to be supported in 2010 through direct agreements.

Perú - Perfil medioambiental

Situación medioambiental

El Perú es el país más grande de la Comunidad Andina y su topografía está dominada por la “Cordillera de los Andes”, que genera tres tipos de zonas en el país: la costa pacífica, la sierra y la selva. Posee 11 ecorregiones, 28 de los 32 tipos de clima y 84 de las 117 zonas de vida del mundo.

El Perú es uno de los 15 países con mayor diversidad biológica del mundo, por su gran variedad genética, especies de flora y fauna y ecosistemas continentales y marítimos. Con alrededor de 25 000 especies de flora, es el quinto país en número de especies (10% del total mundial), de las cuales 30% son endémicas; posee numerosas plantas de propiedades conocidas y utilizadas (4 400 especies); posee numerosas especies domesticadas nativas, es el segundo en especies de aves, y es tercero en especies de anfibios y mamíferos. Asimismo, cuenta con cerca de 2 000 especies de peces (10% del total mundial) y con 36 de las 83 especies de cetáceos del mundo; y es considerado centro de origen por su diversidad genética.

El 60% de su territorio está cubierto de bosques (66 millones de hectáreas), es el noveno país en bosques, el cuarto en bosques tropicales y posee el 13% de los bosques amazónicos. Tiene 55.2 millones de hectáreas de tierras de protección y más de 18 millones de hectáreas en áreas naturales protegidas. Si bien existen 12 000 lagos y lagunas y 77 600 m³ de agua/habitante; sin embargo, el recurso hídrico se distribuye de manera muy heterogénea en el territorio nacional. Mientras que en la costa sólo se dispone del 2% del agua, ahí se localiza el 55% de la población; en tanto la selva dispone el 98% del agua, y sólo mantiene el 14% de la población nacional.

El Perú cuenta con grandes reservas pesqueras y recursos de hidrocarburos. Es también uno de los países con más recursos minerales del planeta.

En tal sentido, existe una importante capacidad y gran potencial para el desarrollo de la agricultura, agroindustria, pesquería, acuicultura, industrias hidrocarburíferas y minero-metalúrgicas, turismo, producción de biocombustibles y energías alternativas; además de otras actividades económicas importantes. Sin embargo, la dependencia de la economía peruana en la explotación de recursos naturales tales como minerales, combustibles, pesqueros y forestales ha resultado en una degradación del medioambiente, la pérdida de diversidad biológica, la afectación de la calidad ambiental y la salubridad de las personas en las diferentes regiones eco-geográficas que componen el territorio peruano.

Asimismo, subsisten importantes retos como el control de la deforestación, dado que la tala, extracción y comercio ilegal ya han ocasionado la pérdida de más de 10 millones de hectáreas de bosques. Cabe destacar que el 50% de emisiones de carbono que produce el país no provienen de la contaminación por dióxido de carbono o azufre, sino por la deforestación en la Amazonía peruana.

La calidad ambiental en el Perú ha sido afectada por el desarrollo de actividades extractivas, productivas y de servicios sin medidas adecuadas de manejo ambiental, una limitada ciudadanía ambiental, unas deficiencias en la eficacia de control del gobierno y otras acciones que se reflejan en la contaminación del agua, del aire y del suelo.

El deterioro de la calidad del agua es uno de los problemas más graves del país. Entre sus principales causas están los vertimientos industriales y domésticos sin tratamiento (el 70% de los vertimientos domésticos no son tratados), así como el uso indiscriminado de agroquímicos, el de insumos químicos en la producción de drogas ilegales y en la minería informal.

La contaminación del aire también presenta retos importantes, sobre todo en los lugares con alta concentración del parque automotor e industrias fuertemente impactantes. En las zonas rurales existen serios problemas de contaminación intradomiciliaria. Se estima que el 81% de residuos sólidos no son conducidos a rellenos sanitarios.

Otros problemas relevantes, son el inadecuado manejo de los residuos peligrosos industriales y urbanos y la existencia de un gran número de pasivos ambientales.

Otra de las causas del deterioro ambiental en el Perú es la pobreza existente en los ámbitos urbanos y rurales, la cual ejerce presión sobre los recursos naturales y el ambiente e impacta sobre la salud y la calidad de vida. El acelerado y desorganizado crecimiento urbano está relacionado con los problemas vinculados a la pobreza rural y se manifiesta en severos problemas ambientales en las zonas urbanas, donde vive el 76% de la población peruana. Los problemas ambientales como la deficiente calidad del aire y del agua, los inadecuados sistemas de abastecimiento de agua y de saneamiento, y las malas condiciones higiénicas, causan en el Perú un considerable número de enfermedades y muertes, sobre todo en la población más pobre.

Otros problemas que afronta el país son prácticas agrícolas inapropiadas y erosión del suelo a causa de las inundaciones.

El Perú es también particularmente vulnerable a los efectos del cambio climático, debido a que la economía depende directamente del clima y sus alteraciones, y los terremotos. La intensificación y mayor frecuencia del Fenómeno El Niño, las sequías, heladas, lluvias torrenciales y otros efectos directamente relacionados al clima, cada vez afectan en mayor medida a las poblaciones más vulnerables. Algunos informes advierten que la productividad de la agricultura retrocederá entre 10% a 20% durante el próximo siglo; lo cual ocasionaría una mayor inseguridad alimentaria. El 81% de la producción agrícola de los ocho cultivos alimentarios principales de Perú podrían desaparecer por causa de los efectos de este fenómeno global. Las pérdidas y consecuencias del cambio climático ya se dejan ver en la escasez de agua en algunas zonas del país y en el deshielo de los glaciares. En los últimos 30 años se ha perdido el 22% de la superficie de los glaciares peruanos, que son el 71% de los glaciares tropicales del mundo. En la última década las emergencias por peligros naturales se incrementaron más de 6 veces, el 72% de ellas fueron de origen climático.

Según un informe reciente preparado por encargo del Banco Central de Reserva del Perú, se estima un impacto total de seis a siete veces el PBI del 2008 (que fue de US\$114 mil millones)

para el período 2009- 2050. Para afrontar esta situación, la cooperación de la UE es necesaria tanto en lo que se refiere a la prevención como la mitigación de los efectos de las catástrofes naturales y del cambio climático.

Política del Gobierno Peruano

El Perú tiene firmados 45 convenios internacionales sobre medioambiente, entre ellos el Protocolo de Kyoto y el Protocolo de Cartagena sobre bioseguridad.

En los últimos años se ha logrado un considerable progreso en la mejora del marco institucional y legal de la gestión del medio ambiente. Se han emitido leyes y reglamentos que definen roles para la entrega de licencias medioambientales, fortalecen el marco medioambiental dentro de los sectores claves (minería, energía y bosques) e impulsan una mejor gestión de las áreas naturales protegidas. Sin embargo, la ausencia de un organismo regulador ambiental fuerte e independiente de los sectores productivos debilitaba la eficiencia de las múltiples regulaciones ambientales adoptadas.

La creciente conciencia pública respecto de las necesidades de enfrentar los desafíos medioambientales del Perú y las obligaciones vinculadas con la entrada en vigor del TLC con los Estados Unidos han llevado a la creación en mayo 2008 del Ministerio del Ambiente (MINAM), que incorporó al Consejo Nacional del Ambiente, a la Intendencia de Áreas Naturales Protegidas - INRENA, y adscribe al Servicio Nacional de Meteorología e Hidrología del Perú - SENAMHI, al Instituto Geofísico del Perú - IGP, al Instituto de Investigaciones de la Amazonía Peruana - IIAP, y al Organismo de Evaluación y Fiscalización Ambiental - OEFA y al Servicio Nacional de Áreas Naturales Protegidas - SERNANP, configurándose de esta forma el Sector Ambiental.

Como parte del fortalecimiento de la institucionalidad, se viene actualizando el marco normativo para un mejor desempeño de los organismos ambientales del Estado, en los tres niveles de gobierno, los cuales integran el Sistema Nacional de Gestión Ambiental.

No obstante, persisten retos relacionados al desarrollo de capacidades y limitados recursos humanos y financieros; así como para el ejercicio de las competencias públicas, la prevención de conflictos y el efectivo cumplimiento de los mandatos legales. Esto obliga a un importante esfuerzo de coordinación interinstitucional, a la descentralización y la búsqueda de sinergias entre las autoridades a todos los niveles, el sector privado y la sociedad civil; a la gestión de la información, la investigación científica y tecnológica, así como a la consolidación de los instrumentos de gestión ambiental.

En mayo 2009 fue aprobada la Política Nacional del Ambiente cuyos ejes esenciales son: 1) el uso y conservación sostenible de los recursos naturales, 2) la calidad y gobernanza ambiental, 3) el cumplimiento de compromisos ambientales internacionales, así como 4) la regulación de los aspectos relativos a la bioseguridad y los recursos genéticos para una protección más eficaz de la salud pública del país. Otros aspectos que la Política Nacional del Ambiente se encarga de regular son la mitigación del cambio climático, el ordenamiento territorial, la calidad del agua y del aire, el control de sustancias químicas y materiales peligrosos, entre otros.

En junio 2009 el MINAM inició el proceso de la formulación del Plan Nacional de Acción Ambiental 2010-2021, teniendo como marco la Política Nacional del Ambiente, los acuerdos y compromisos internacionales, los avances en cuanto al Plan Nacional de Desarrollo (PLADES); así como las políticas ambientales nacionales, los planes regionales y locales de acción ambiental, entre otros instrumentos de gestión ambiental en vigencia y ejecución en los tres niveles de gobierno.

En el 2003, el Perú aprobó una Estrategia Nacional de Cambio Climático pero desde entonces no hubo avances considerables para traducir esa estrategia global en políticas nacionales y regionales más específicas que permitan realizar acciones concretas para hacer frente a este fenómeno. En marzo del 2009 con un Decreto Presidencial se creó una Comisión de Cambio Climático conformada por 11 ministerios cuya función es hacer seguimiento de los sectores públicos y privados concernidos en la materia a través de la implementación de las estrategias nacionales para el cambio climático, así como diseñar y promover la Estrategia Nacional de Cambio Climático, orientar e informar a las estrategias, planes y proyectos de desarrollo nacional, regional y local. Esta comisión fue encargada de preparar la posición de Perú para la XV Cumbre Mundial sobre Cambio Climático en Copenhague.

Con respecto a la mitigación y adaptación al cambio climático los lineamientos de la política peruana especificados en la Política Nacional de Ambiente son:

- a) Incentivar la aplicación de medidas para la mitigación y adaptación al cambio climático con un enfoque preventivo, considerando las particularidades de las diversas regiones del país, con énfasis en la situación y accionar espontáneo de adaptación de las comunidades campesinas y pueblos indígenas.
- b) Establecer sistemas de monitoreo, alerta temprana y respuesta oportuna frente a los desastres naturales asociados al cambio climático, privilegiando a las poblaciones más vulnerables.
- c) Fomentar el desarrollo de proyectos forestales, manejo de residuos sólidos, saneamiento, usos de energías renovables y otros, para contribuir en la mitigación de los efectos del cambio climático.
- d) Conducir los procesos de adaptación y mitigación al cambio climático difundiendo sus consecuencias, así como capacitar a los diversos actores sociales para organizarse.
- e) Promover el uso de tecnologías adecuadas y apropiadas para la adaptación al cambio climático y mitigación de gases de efecto invernadero y de la contaminación atmosférica.

Con el objetivo de contribuir a la mitigación del cambio climático el Perú se comprometió particularmente a luchar contra la deforestación y conservar 55 millones de hectáreas de bosques amazónicos, revirtiendo las actuales tendencias de procesos de tala y quema. Con tal objetivo el MINAM decidió iniciar un programa integral de conservación de bosques amazónicos con la finalidad de preservar cerca del 80% de la cobertura de bosques del país. Esta iniciativa consiste en un sistema de compensación por los servicios ambientales que presta la Amazonía peruana: sumidero y captura de carbono, ciclo del agua, conocimientos tradicionales y ancestrales, cultivos forestales, biocomercio, entre otros, que serán una

alternativa económica a la tala de bosques. La iniciativa “Conservando Juntos”, consistirá en un pago anual a las comunidades basado en la conservación de hectáreas de bosques primarios para incentivar actividades económicas forestales en base a la conservación y manejo de bosques, el ecoturismo, la producción orgánica, etc. Se estima capturar anualmente 600 mil toneladas de carbono con una reforestación de 100 mil hectáreas por año. La propuesta apuesta, además, por fomentar los cultivos forestales en una superficie de 10 millones de hectáreas de tierras que actualmente se encuentran degradadas y sin cobertura boscosa.

Según un estudio preliminar encomendado por el MINAM se requiere entre US\$ 200 y US\$ 300 millones anuales para implementar medidas de adaptación al cambio climático en el Perú. Actualmente el MINAM está trabajando con diversas instituciones del Gobierno Nacional y de los diferentes gobiernos regionales y de la sociedad civil para identificar las prioridades de financiamiento para lograr la adaptación al cambio climático y planificar íntegramente las políticas de inversión con visión de sostenibilidad.

El MINAM quiere impulsar el fortalecimiento de capacidades al interior de las regiones, de manera que éstas asuman un rol protagónico en la ejecución de proyectos de adaptación a este fenómeno mundial. Reconoce también que es necesario desarrollar estrategias de adaptación relacionadas con el uso de la tierra, cambios en calendarios productivos, tecnología de riego y otras acciones en el sector agua.

El MINAM ha diseñado una propuesta para crear un fondo financiero derivado del impuesto al combustible fósil para llevarla a la XV Cumbre Mundial de Cambio Climático (COP 15), en Copenhague.

Uno de los desafíos que deben afrontar las autoridades peruanas es un número creciente de conflictos, de los que más de la mitad son de naturaleza socioambiental y están vinculados con problemas entre la población y empresas extractivas. En 2009 MINAM y la Defensoría del Pueblo firmaron un Convenio de cooperación institucional cuyo objetivo es crear sinergias y compartir información para prevenir y resolver este tipo de conflictos.

Coopération régionale, dans le cadre des lignes thématiques
et de l'Instrument de Stabilité

Afin de renforcer les synergies, la coopération bilatérale avec le Pérou cherche la complémentarité des stratégies avec les interventions menées au niveau régional et sous-régional et dans le cadre des programmes thématiques.

Dans le Document de Stratégie Régionale (DSR) 2007-2013 pour la Communauté andine (CAN) un montant indicatif de 50 millions d'EUR a été prévu pour la coopération régionale dans les secteurs prioritaires suivants: 1) Intégration économique régionale ; 2) Cohésion économique et sociale ; 3) Lutte contre les drogues illicites. Le DSR prévoit également le renforcement institutionnel du Secrétariat général de la CAN.

Dans le cadre du PIR 2007-2010 plusieurs projets ont été formulés :

- Le projet FORTICAN (contribution CE : 0,73 millions d'EUR) visant le renforcement institutionnel du Secrétariat général de la CAN afin de contribuer à la rationalisation et l'amélioration de la gestion des projets de coopération avec cette organisation.
- Le projet CESCAN (contribution CE : 6,5 millions d'EUR) de soutien économique et en matière de cohésion sociale.
- Le projet PRADICAN (contribution CE : 3,2 millions d'EUR) dont l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre du Plan andin de lutte contre les drogues illicites et les crimes liés aux drogues, ainsi que de la Stratégie andine en matière de développement alternatif.
- Le projet INTER-CAN (contribution EC : 6,5 millions d'EUR) de soutien au processus d'intégration économique régionale.
- Un projet en matière de cohésion sociale (contribution CE : 6,5 millions d'EUR).

Dans le cadre du plan d'action annuel 2010 deux interventions sont prévues : une action visant le renforcement de la participation de la société civile dans le processus de développement économique et sociale de la région, ainsi qu'un projet de renforcement institutionnel du Secrétariat général de la CAN.

Le Pérou participe également dans plusieurs programmes régionaux de coopération, notamment : ALFA III (formation académique pour l'Amérique latine) ; AL-INVEST (dans le but de promouvoir l'internationalisation des petites et moyennes entreprises du pays) ; @LIS 2 (alliance pour la promotion de la société de l'information) ; URB-AL (coopération entre entités locales) ; EUROsociAL ; EURO-SOLAR (promotion des énergies renouvelables comme moteur de développement humain).

Le Pérou participera aussi dans deux nouveaux programmes régionaux: EUROcLIMA (en réponse aux changements climatiques), et un programme régional de lutte contre les drogues illicites (COPOLAD – Coopération entre AL et l'UE en matière de politiques antidrogues).

Plusieurs questions importantes identifiées dans la stratégie européenne de coopération bilatérale avec le Pérou sont traitées dans le cadre des lignes budgétaires thématiques. Environ 60 projets sont actuellement en cours, dans des domaines tels que la santé sexuelle et reproductive, l'environnement et la protection des forêts tropicales, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la sécurité alimentaire.

En outre, dans le cadre de l'Instrument de stabilité, la Commission européenne a financé des actions en matière de prévention des conflits, ainsi que des actions visant la réhabilitation suite au tremblement de terre de 2007. La réponse d'urgence et la préparation préalable aux risques de catastrophes naturelles est assurée par ECHO, le Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne. La coopération communautaire soutient les liens urgence-réhabilitation-développement et est coordonnée avec les actions menées par ECHO. La coopération communautaire soutient également les activités du Fond Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme au Pérou.

Proceso de consulta a las autoridades peruanas, los actores no-estatales, autoridades locales y Estados Miembros sobre la revisión a medio término de la estrategia de cooperación CE-Perú

Las autoridades peruanas fueron consultadas a lo largo del proceso de la revisión a medio término de la estrategia de cooperación de la CE con Perú. La consulta tuvo lugar en Bruselas (entre la DG RELEX y la Embajada de Perú) y en Lima. Los Estados Miembros y las autoridades peruanas en Lima (Agencia Peruana de Cooperación Internacional –APCI, Ministerio de Asuntos Exteriores, Ministerio de Economía y Finanzas, Ministerio de Medio Ambiente) fueron informados y consultados sobre el proceso durante la misión conjunta RELEX-AIDCO en Lima en marzo 2009. Durante la visita del Director General Adjunto de la DG RELEX S. Sannino en Lima en junio 2009 APCI, principal interlocutor en materia de cooperación en la administración peruana, confirmó la voluntad de mantener los dos sectores prioritarios identificados en el PIN I. El trabajo de revisión de los objetivos e indicadores del PIN II también fue coordinado con APCI. Los consejeros en materia de cooperación de los Estados Miembros fueron informados sobre los avances en la preparación del PIN II en octubre 2009 y apoyaron particularmente la inclusión de los aspectos medioambientales y de cambio climático en el sector 1.

La decisión sobre la oportunidad de consultar al Congreso peruano fue dejada a las autoridades peruanas (APCI) que estimaron que tal consulta no es necesaria.

La consulta a los actores no estatales y las autoridades locales tuvo lugar a través:

- de la página WEB de la Delegación de la CE en Lima (la Delegación no recibió comentarios por escrito).
- un taller de trabajo que tuvo lugar el 1 de abril de 2009 en Lima.

En el taller participaron 64 representantes de la sociedad civil, de las organizaciones no gubernamentales, sindicatos, centros de investigación, universidades, autoridades locales, entre otros.

A continuación los principales comentarios y conclusiones del seminario:

- o importancia de la coordinación y complementariedad de la ayuda internacional en Perú (para evitar duplicidad en el financiamiento y ejecución de proyectos similares en un espacio geográfico);
- o necesidad de tener indicadores claros que medirán los aspectos transversales planteados en los objetivos de la cooperación (tales como igualdad entre los sexos y derechos de las comunidades indígenas);
- o utilidad de la cooperación dirigida al fortalecimiento de capacidades de promotores de desarrollo local y regional y de los beneficiarios finales de los proyectos (campesinos, productores, microempresarios, etc. en zonas de pobreza rurales y urbanas);

- importancia de apoyar el proceso de descentralización, particularmente reforzando la capacidad de ejecución y los mecanismos de participación;
- vulnerabilidad de Perú a los cambios climáticos y oportunidad de apoyar la estrategia de adaptación, no solo a nivel macro, pero también a nivel local (también de las comunidades que podrían ayudar a diseñar políticas públicas más adecuadas);
- importancia de involucrar más a la sociedad civil en la estrategia de cooperación de la CE con el Estado peruano. Algunos interlocutores señalaron dificultades en el dialogo con el gobierno y la necesidad de fortalecer la relación entre Estado y la sociedad civil. La sociedad civil debería estar más involucrada en la política nacional de cooperación coordinada por APCI, igualmente que las municipalidades;
- es necesario luchar contra la pobreza no sólo a través de programas sociales, sino sobre todo a través de una estrategia paralela con proyectos productivos para promover el desarrollo local; la cooperación debe contribuir a la creación de oportunidades y de empleo digno, y a asegurar la seguridad alimentaria;
- en los proyectos de desarrollo alternativo exitosos, debería agregarse los componentes relativos a las situaciones de conflictos, la intervención no debería reducirse a la promoción de la nutrición o seguridad alimentaria. Se mencionó el ejemplo de la zona del Valle del Río Apurímac y Ene (VRAE) cuyos problemas no son suficientemente atendidos, afectando la gobernabilidad;
- importancia de apoyar iniciativas dirigidas a la lucha contra la inequidad y exclusión social.